

NATO SANS CLASSIFICATION

17 mai 2024

DOCUMENT
PO(2024)0150-AS1

**COMMUNICATION AU PUBLIC DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
DE L'IBAN - PO(2023)0256 (INV)
DEMANDE D'AUTORISATION**

NOTE SUR LA SUITE DONNÉE

Le 17 mai 2024, au terme d'une procédure d'accord tacite, le Conseil a autorisé la communication au public du rapport d'activité 2022 de l'IBAN.

(signé) Jens Stoltenberg
Secrétaire général

PUBLICLY DISCLOSED - PDN(2024)0020 - MIS EN LECTURE PUBLIQUE

NB : La présente note fait partie du PO(2024)0150 et doit être placée en tête de ce document.

Original : anglais

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-





NATO SANS CLASSIFICATION

10 mai 2024

DOCUMENT
PO(2024)0150
Procédure d'accord tacite :
17 mai 2024 15:30

À : Représentants permanents (Conseil)

De : Secrétaire général

**COMMUNICATION AU PUBLIC DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022
DE L'IBAN - PO(2023)0256 (INV)
DEMANDE D'AUTORISATION**

1. Le rapport d'activité 2022 du Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) a été soumis au Conseil pour information sous la cote PO(2023)0256 (INV). Je demande au Conseil d'autoriser la communication au public de ce rapport d'activité, conformément à ce qui a été convenu au sommet du pays de Galles au sujet de la transparence et de l'obligation de rendre compte.

2. Je ne pense pas que cette question doive être examinée plus avant au Conseil. Par conséquent, sauf avis contraire me parvenant **d'ici au vendredi 17 mai 2024 à 15h30**, je considérerai que le Conseil aura autorisé la communication au public du rapport d'activité 2022 de l'IBAN.

(signé) Jens Stoltenberg

Original : anglais

NATO SANS CLASSIFICATION





PRIVATE OFFICE OF THE SECRETARY GENERAL
CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

NATO SANS CLASSIFICATION
Communicable à la Suède

26 juin 2023

DOCUMENT
PO(2023)0256 (INV)

À : Représentants permanents (Conseil)

De : Secrétaire général

**COLLÈGE INTERNATIONAL DES AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN
(IBAN)**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Vous voudrez bien trouver ci-joint, pour information, le rapport d'activité de l'IBAN pour 2022.

(signé) Jens Stoltenberg

1 pièce jointe

Original : anglais

NATO SANS CLASSIFICATION

-1-





IBAN Rapport d'activité 2022







SERVIR LES NATIONS

Mission

Grâce à ses audits, le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) fournit au Conseil de l'Atlantique Nord et aux gouvernements des états membres de l'OTAN l'assurance que le compte rendu financier donne une image fidèle de la situation financière et que les fonds communs ont été utilisés pour le règlement de dépenses autorisées. L'IBAN examine également les activités des organismes et des commandements de l'OTAN afin de déterminer si elles sont menées dans le respect des critères d'efficacité et d'économie.

Indépendance

Les membres de l'IBAN ne sont responsables de leur travail à titre individuel ou collectif que devant le Conseil. Ils ne reçoivent ni ne sollicitent d'instructions d'aucune autre autorité que le Conseil. Le budget de l'IBAN est indépendant de celui du Secrétariat International de l'OTAN.

Intégrité

L'IBAN s'acquitte de ses fonctions dans le respect des principes d'honnêteté, d'objectivité, d'équité, d'impartialité et d'apolitisme et en tenant compte de tous les éléments pertinents pour son analyse de la situation et pour la formulation de son opinion.

Professionnalisme

L'IBAN a adopté, pour la planification, l'exécution et le compte rendu de ses audits, les principes et les lignes directrices de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et, d'autre part, des dispositions complémentaires figurant dans sa propre charte. Les membres du Collège et les auditeurs ont les compétences et les qualifications nécessaires pour réaliser leur travail.

AVANT-PROPOS DE LA PRESIDENTE

Le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) est l'organe indépendant chargé de l'audit externe des comptes de l'Organisation. En vertu de sa charte, approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord, l'IBAN réalise des audits financiers et des audits de performance pour toutes les entités OTAN présentant des états financiers, ainsi que des audits des dépenses relevant du programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP). Il réalise aussi des audits financiers pour certaines entités non OTAN à financement multinational qui revêtent un intérêt particulier pour l'Organisation.

Grâce à ces audits, les pays obtiennent l'assurance que les fonds qu'ils mettent à la disposition de l'OTAN sont dépensés conformément aux réglementations applicables. L'année 2022 a été une période de transition en ce sens que notre travail a encore pâti des conséquences de la crise sanitaire mais que nous avons pu progressivement revenir à nos pratiques habituelles, consistant notamment à nous rendre dans les entités concernées pour la réalisation du travail sur site. Nous avons tiré parti de l'expérience de la pandémie pour tenter d'améliorer, sur les plans de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie, nos méthodes de travail et l'utilisation que nous faisons de nos ressources humaines et de nos ressources financières, et le télétravail est un bon exemple de cette évolution.

En 2022, l'IBAN a vérifié des dépenses représentant plus de 10 milliards d'euros dans le cadre de ses audits financiers et de ses audits de projets NSIP. Il a établi tous les rapports concernant les 21 entités OTAN ayant présenté des états financiers pour 2021 en respectant l'échéance du 31 août 2022. Il a émis 114 opinions suite à l'audit des états de dépenses présentés par des pays hôtes souverains et des agences ou des commandements stratégiques de l'OTAN dans le cadre du NSIP, pour une valeur de 485 millions d'euros. Enfin, il a établi deux rapports d'audit de performance et deux rapports spéciaux à l'intention du Conseil et produit six rapports sur l'audit des états financiers d'entités non OTAN.

Guidés par trois valeurs essentielles, à savoir l'indépendance, l'intégrité et le professionnalisme, nous exécutons notre mandat au nom du Conseil. L'assurance et les avis que nous fournissons au Conseil concernent principalement la manière dont l'Organisation utilise les fonds qui lui sont confiés par les pays aux fins de la conduite de ses missions et de la réalisation de ses objectifs. Une fois approuvés par le Conseil, nos rapports sont rendus publics en étant publiés sur le site web de l'IBAN. Notre travail contribue directement à la promotion et à l'amélioration de la transparence et de la redevabilité financières, principes clés de la bonne gouvernance à l'OTAN.



Daniela Morgante
Présidente
Collège international des auditeurs externes de l'OTAN



TABLE DES MATIÈRES

Page

TABLE DES MATIÈRES

SERVIR LES NATIONS	3
AVANT-PROPOS DE LA PRÉSIDENTE	4
CHAPITRE 1 NOTRE MANDAT ET NOTRE RÔLE EN TANT QU'AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN	7
CHAPITRE 2 NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS ET NOTRE UTILISATION DES RESSOURCES	10
Audits financiers	11
Audits de performance	13
Audits de projets relevant du NSIP	13
Utilisation des ressources	15
CHAPITRE 3 NOTRE CONTRIBUTION À UN MEILLEUR RESPECT DE L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET À UNE MEILLEURE GOUVERNANCE AU SEIN DE L'OTAN	17
Méthodologie et exécution des audits	19
Audits financiers en 2022	20
Rapports au Conseil sur les principales conclusions résultant de la vérification des états financiers de 2020 et 2021	21
CHAPITRE 4 NOTRE CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ET DE L'EFFICIENCE DES ACTIVITÉS DE L'OTAN	22
Planification des audits de performance	23
Rapports d'audit de performance établis en 2022	24
Utilisation des recettes provenant de l'audit des comptes d'entités non OTAN aux fins de la réalisation d'audits de performance	25
CHAPITRE 5 : NOTRE CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DU PROGRAMME OTAN D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ (NSIP) ET AU RESPECT DE L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DANS CE CONTEXTE	27
Méthode d'audit et exécution des audits du NSIP	28
Audit des projets du NSIP en 2022	30
Clôture des projets NSIP achevés	31

CHAPITRE 6 : FAIRE DE L'IBAN UN ORGANISME DE VÉRIFICATION

INNOVANT ET PROACTIF	32
L'effectif.....	33
Conférence sur le thème « Transparence et obligation de rendre compte : des éléments essentiels de la bonne gouvernance à l'OTAN ».....	34
Réunion annuelle avec les organismes nationaux de vérification	35

CHAPITRE 7 : PERFORMANCE DE L'IBAN36

Performance annuelle	37
Mesure de la performance concernant le but 1	37
Mesure de la performance concernant le but 2	38
Mesure de la performance concernant le but 3	38
Mesure de la performance concernant le but 4	39
Plan d'action et de performance pour 2023.....	39

Graphiques et tableaux

Graphique 1 : Opinions publiées en 2021 et en 2022 concernant des entités OTAN	12
Graphique 2 : Opinions publiées en 2021 et en 2022 concernant des entités non OTAN	13
Graphique 3 : Dépenses NSIP vérifiées en 2021 et en 2022	14
Graphique 4 : Opinions formulées en 2021 et en 2022 à l'issue d'audits de projets NSIP	14
Graphique 5 : Affectation du personnel de vérification en 2022	15
Tableau 6 : Coût des audits en 2022 (en euros)	16
Tableau 1 : Recettes tirées de la vérification des comptes d'entités non OTAN	26
Tableau 2 : Audit des projets du NSIP en 2022	30

ANNEXES

- A. Liste des rapports établis en 2022 suite à des audits financiers et à des audits de performance
- B. Montants cumulés des dépenses relevant du NSIP par pays hôte au 31 décembre 2022
- C. Clôture des projets NSIP achevés visés par le mandat du Conseil Nombre et montant des projets
- D. Plan d'action et de performance pour 2023
- E. Audits financiers annuels – Champ de vérification de l'IBAN
- F. Glossaire et Abréviations/acronymes

L'IBAN sur le web :
<http://www.nato.int/issues/iban>



Chapitre 1

*NOTRE MANDAT ET NOTRE RÔLE
EN TANT QU'AUDITEURS
EXTERNES DE L'OTAN*

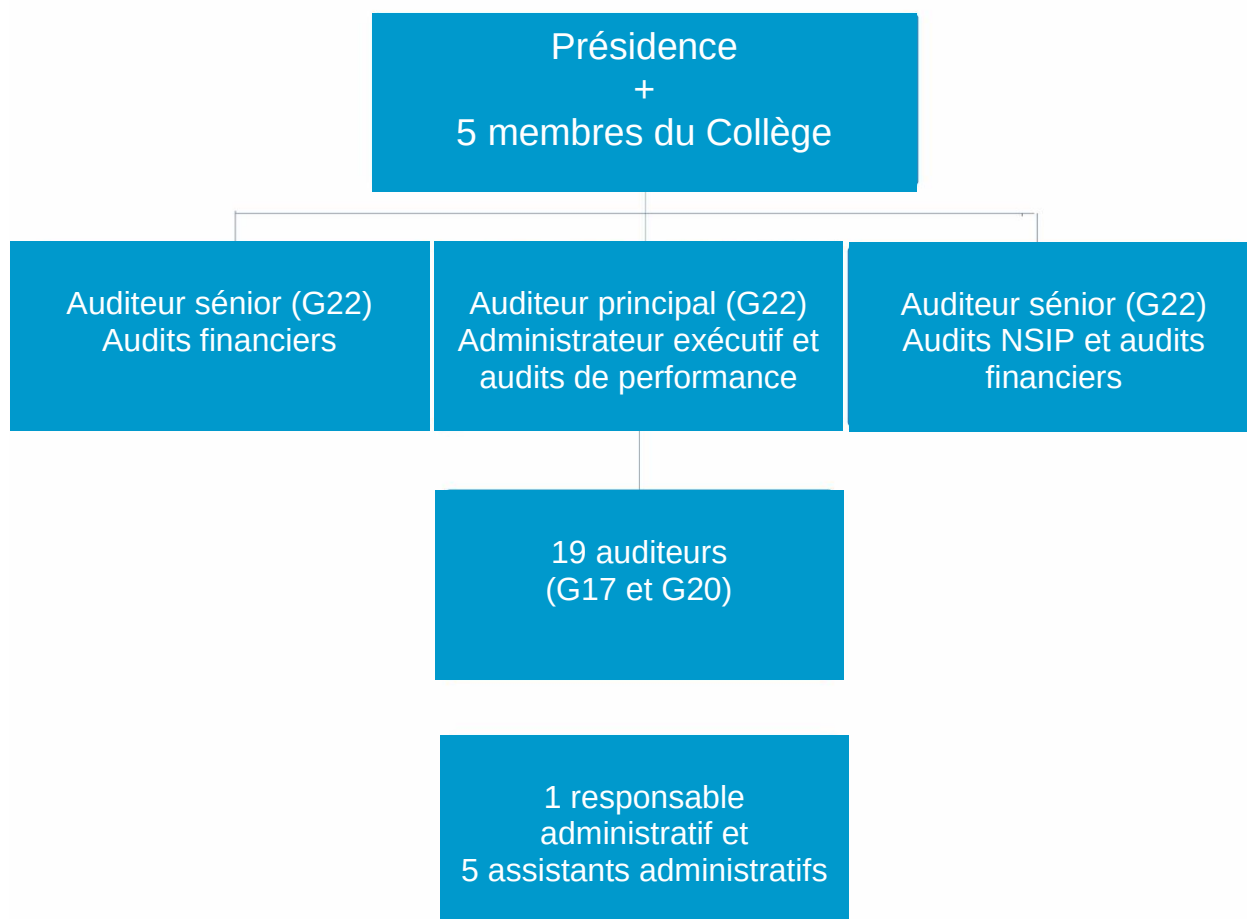
CHAPITRE 1**NOTRE MANDAT ET NOTRE RÔLE EN TANT QU'AUDITEURS EXTERNES DE L'OTAN**

1.1 Le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) est l'organe externe indépendant chargé de la vérification des comptes à l'OTAN. À l'origine, il existait deux organes d'audit distincts, créés en 1953 par le Conseil de l'Atlantique Nord. L'un était responsable de la vérification des comptes de l'OTAN et l'autre de la vérification des dépenses dans le cadre du programme d'investissement de l'OTAN. Ces deux organes ont fusionné en 1967 pour former l'IBAN, dont la fonction première est de fournir au Conseil et aux gouvernements des pays membres des avis indépendants les assurant de ce qui suit :

- les états financiers des organismes et autres entités OTAN donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ces organismes et entités, et les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- les activités des organismes OTAN et celles déployées dans le cadre des opérations et des programmes de l'Organisation ont été menées dans le respect des exigences d'efficience, d'efficacité et d'économie ;
- les dépenses exposées par des pays membres (en leur qualité de pays hôtes) ou par des organismes OTAN dans le cadre du NSIP l'ont été conformément à la réglementation en vigueur.

1.2 Le Collège se compose de six membres indépendants nommés par le Conseil parmi les candidats proposés par les pays de l'OTAN. Les membres du Collège ne sont responsables de leur travail à titre individuel ou collectif que devant le Conseil. Ils ont un mandat de quatre ans non renouvelable, et leur rémunération est entièrement prise en charge par les administrations de leurs pays respectifs. En 2022, les pays suivants étaient représentés au sein du Collège : Belgique, Canada, Tchéquie, Allemagne, Grèce, Italie, Pays-Bas et Türkiye. Les membres du Collège proviennent d'institutions supérieures nationales de contrôle des finances publiques ou de ministères.

1.3 Le Collège est assisté dans ses fonctions par des auditeurs et des auditrices ainsi que par du personnel administratif dont la rémunération est versée par l'OTAN au titre du financement commun. La structure de l'IBAN en 2022 est présentée schématiquement ci-après.



1.4 La charte de l'IBAN prévoit que les membres du Collège peuvent provenir de n'importe quel pays membre de l'Alliance. De la sorte, quelle que soit leur taille, tous les pays peuvent, s'ils le souhaitent et à tour de rôle, faire partie de la structure d'audit externe de l'OTAN. Les pays se sentent ainsi tous investis de la fonction d'audit externe, qui s'exerce comme une responsabilité collective. Depuis la création de l'IBAN, 18 pays de l'Alliance ont été représentés au sein du Collège.

1.5 Bien que l'IBAN ne soit responsable que devant le Conseil, il dialogue et travaille en étroite collaboration avec de nombreux organes directeurs subordonnés au Conseil, dont, parmi les comités OTAN, le Comité des représentants permanents adjoints (DPRC), le Bureau de la planification et de la politique générale des ressources (RPPB), le Comité des budgets et le Comité des investissements. Il présente ses rapports d'audit financier et ses rapports d'audit de performance à l'organe directeur concerné, que ce soit l'un des comités précités ou, dans le cas des agences de l'OTAN et de certaines entités non OTAN, le comité de surveillance d'agence, le comité de direction ou le comité directeur.



Chapitre 2

***NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS ET
NOTRE UTILISATION DES
RESSOURCES***

CHAPITRE 2***NOS PRINCIPALES ACTIVITÉS ET NOTRE UTILISATION DES RESSOURCES***

2.1 En exécution de son mandat, l'IBAN vérifie les états financiers annuels de 21 entités OTAN. Il est également chargé d'effectuer des audits de performance portant sur une série d'organismes, d'opérations et de programmes OTAN, et de vérifier les dépenses relevant du NSIP. En 2022, il a ainsi réalisé 2 audits de performance et 114 audits de projets NSIP.

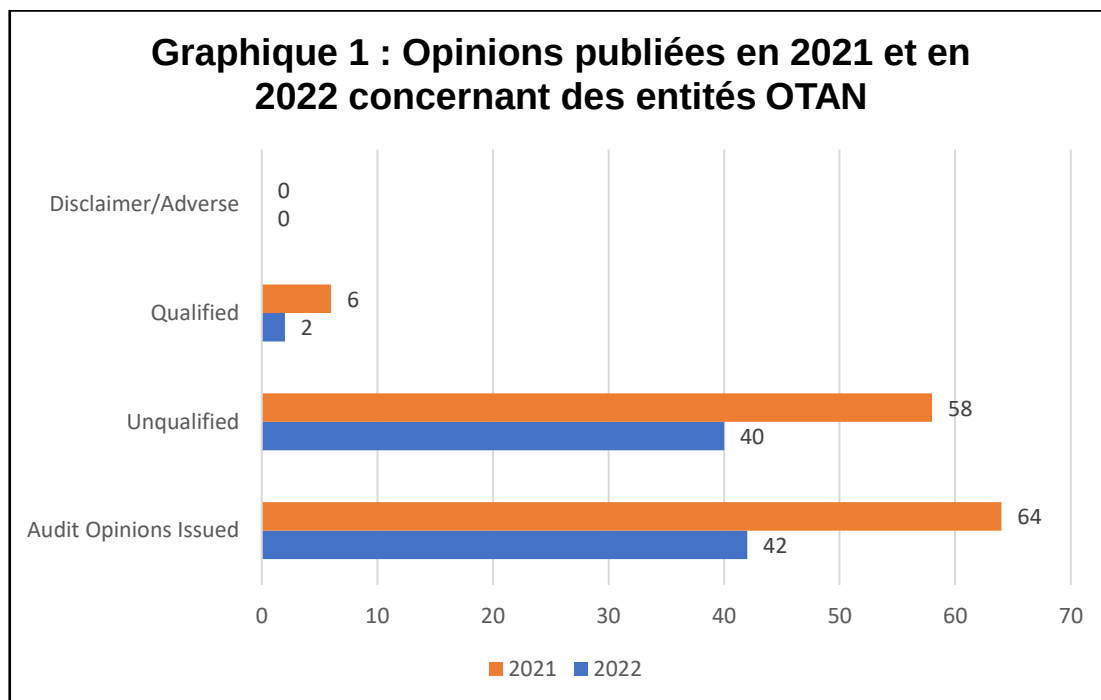
2.2 Par ailleurs, l'IBAN vérifie, le plus souvent contre remboursement de la totalité des frais, les états financiers d'entités non OTAN à financement ou à parrainage multinational qui entretiennent une coopération étroite avec l'Organisation.

2.3 En 2022, si l'on compte les états financiers et le NSIP, l'IBAN a vérifié des dépenses représentant au total plus de 10 milliards d'euros.

AUDITS FINANCIERS

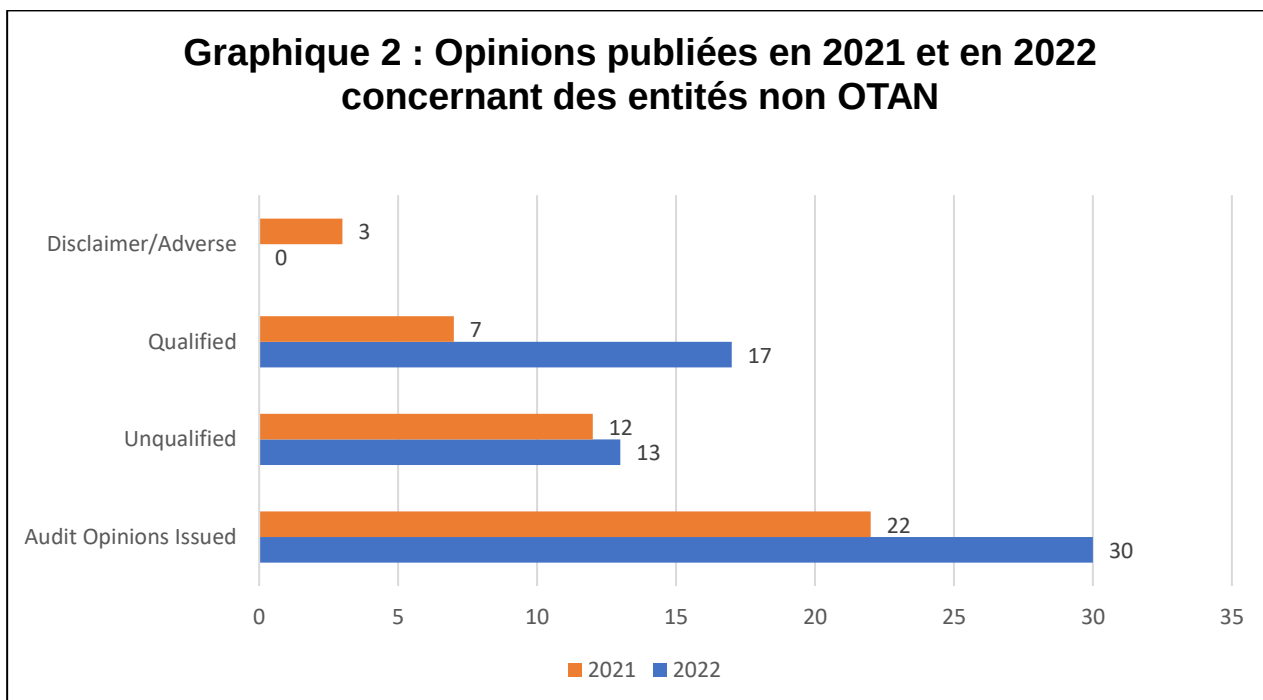
2.3 En 2022, l'IBAN a publié 21 rapports d'audit sur les états financiers d'entités OTAN ainsi que 6 rapports d'audit sur les états financiers d'entités non OTAN. Chaque rapport contient une opinion de l'auditeur externe ainsi que des observations et des recommandations pour chaque exercice ayant fait l'objet d'une vérification. L'opinion de l'auditeur externe comporte deux volets : une opinion sur les états financiers et une opinion sur la conformité. Il peut s'agir d'opinions sans réserve, d'opinions avec réserve, d'opinions défavorables ou de déclarations d'abstention. En application des normes d'audit, les trois types de paragraphes suivants peuvent figurer dans la section présentant l'opinion de l'auditeur externe : « Questions clés de l'audit », « Observation particulière » et « Autre observation ». En 2022, sur les 72 opinions émises concernant des entités OTAN et des entités non OTAN, 53 étaient des opinions sans réserve et 19 étaient des opinions avec réserve.

2.4 Dans les 21 rapports d'audit qu'il a établis au sujet d'entités OTAN, l'IBAN a émis 20 opinions sans réserve et une opinion avec réserve sur les états financiers, ainsi que 20 opinions sans réserve et une opinion avec réserve sur la conformité (ce qui représente, dans les deux cas, 95 % d'opinions sans réserve et 5 % d'opinions avec réserve). Ainsi, en 2022, l'IBAN a émis au total 40 opinions sans réserve et 2 opinions avec réserve concernant des entités OTAN. Le graphique 1 ci-dessous présente la répartition des opinions formulées en 2022 concernant les entités OTAN ainsi que les chiffres de 2021, pour comparaison. L'IBAN a émis plus d'opinions concernant des entités OTAN en 2021 qu'en 2022 car quelques rapports d'audit portant sur les états financiers de 2019 avaient été publiés en 2021, en raison des retards causés par la pandémie de COVID-19.



2.5 Dans les 6 rapports d'audit qu'il a établis au sujet d'entités non OTAN, portant sur 15 exercices au total, l'IBAN a émis 6 opinions sans réserve et 9 opinions avec réserve sur les états financiers (soit 40 % d'opinions sans réserve et 60 % d'opinions avec réserve), ainsi que 7 opinions sans réserve et 8 opinions avec réserve sur la conformité (soit 47 % d'opinions sans réserve et 53 % d'opinions avec réserve). Ainsi, en 2022, l'IBAN a émis au total 13 opinions sans réserve et 17 opinions avec réserve concernant des entités non OTAN. Le graphique 2 ci-dessous présente la répartition des opinions formulées en 2022 concernant les entités non OTAN ainsi que les chiffres de 2021, pour comparaison. Dans le cas des entités non OTAN, les données ne sont généralement pas comparables d'une année sur l'autre, car le champ de vérification varie chaque année.

**Graphique 2 : Opinions publiées en 2021 et en 2022
concernant des entités non OTAN**



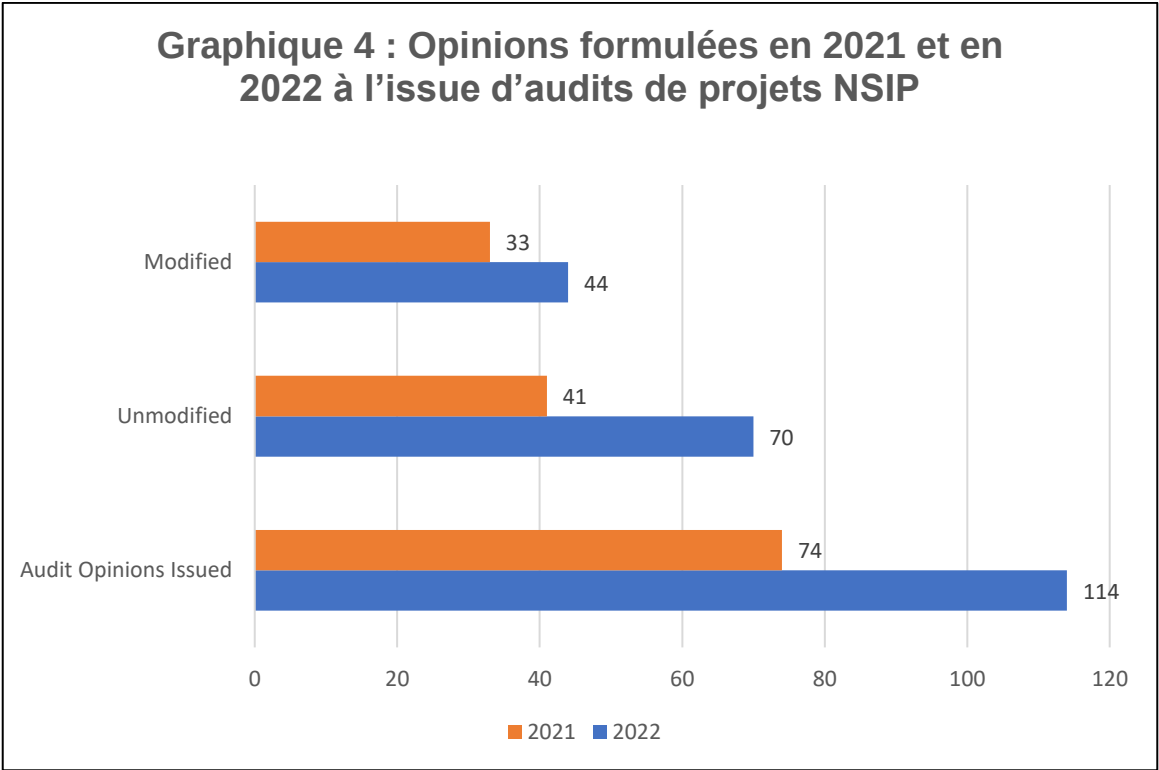
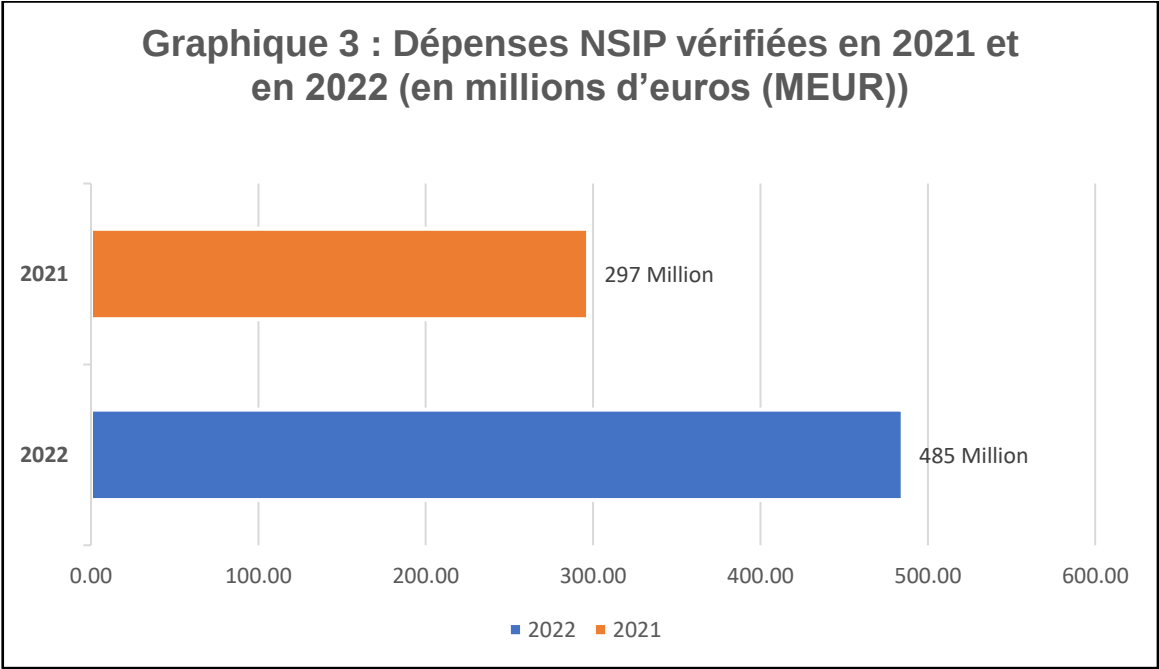
AUDITS DE PERFORMANCE

2.6 L'objectif de l'IBAN est de réaliser au moins un audit de performance majeur par an, ainsi qu'un certain nombre d'audits de performance de moindre ampleur.

2.7 En 2022, nous avons établi à l'intention du Conseil deux rapports d'audit de performance, portant respectivement sur les activités sociorécréatives et les activités commerciales proposées au siège de l'OTAN, et sur les moyens mis en place à l'OTAN pour prévenir, gérer et lutter contre le harcèlement, les brimades et la discrimination au travail.

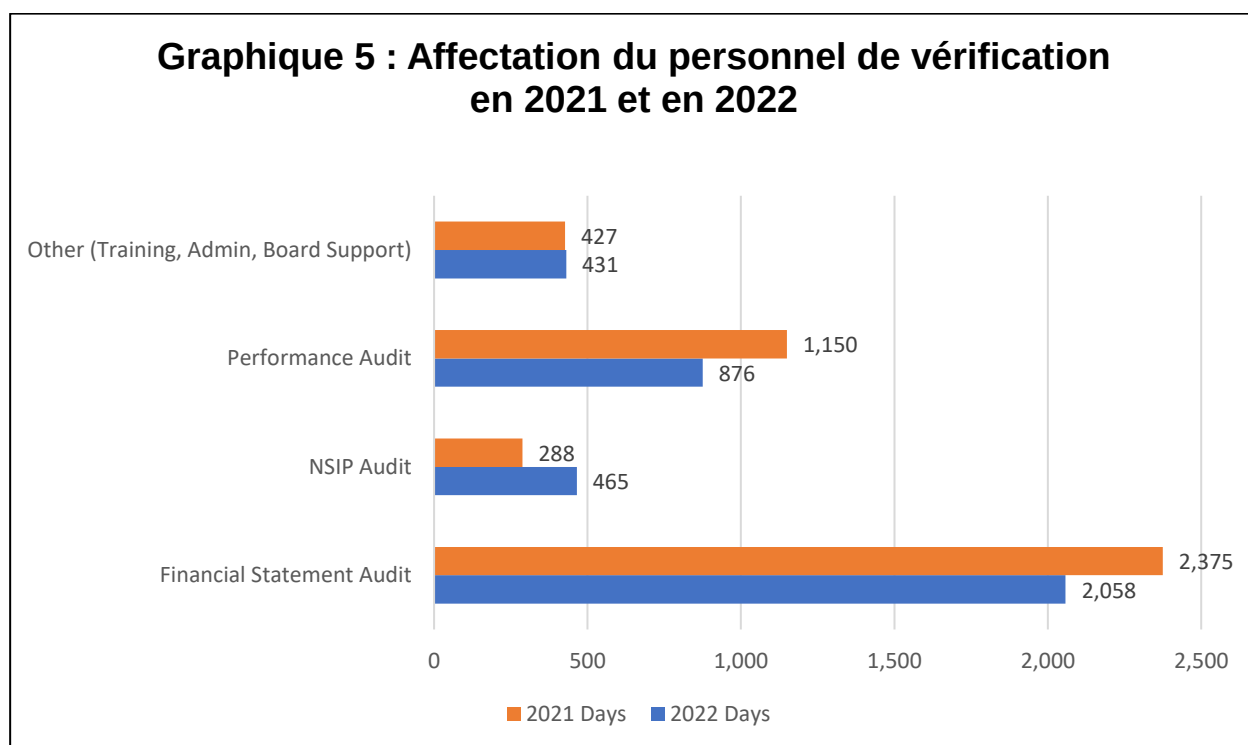
AUDITS DE PROJETS RELEVANT DU PROGRAMME OTAN D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ (NSIP)

2.8 Les dépenses relevant du NSIP que l'IBAN a vérifiées en 2022 représentent 485 millions d'euros. On trouvera dans le graphique 3 ci-dessous les chiffres de 2022 ainsi que ceux de 2021, pour comparaison. L'IBAN a émis 114 opinions à propos des états de dépenses présentés par les pays hôtes souverains et par les agences et les commandements stratégiques de l'OTAN. Sur ces 114 opinions, on dénombre 70 opinions non modifiées (61 %) et 44 opinions modifiées (39 %). Le graphique 4 ci-dessous présente la répartition des opinions formulées en 2022 à l'issue des audits de projets NSIP, ainsi que les chiffres de 2021, pour comparaison.

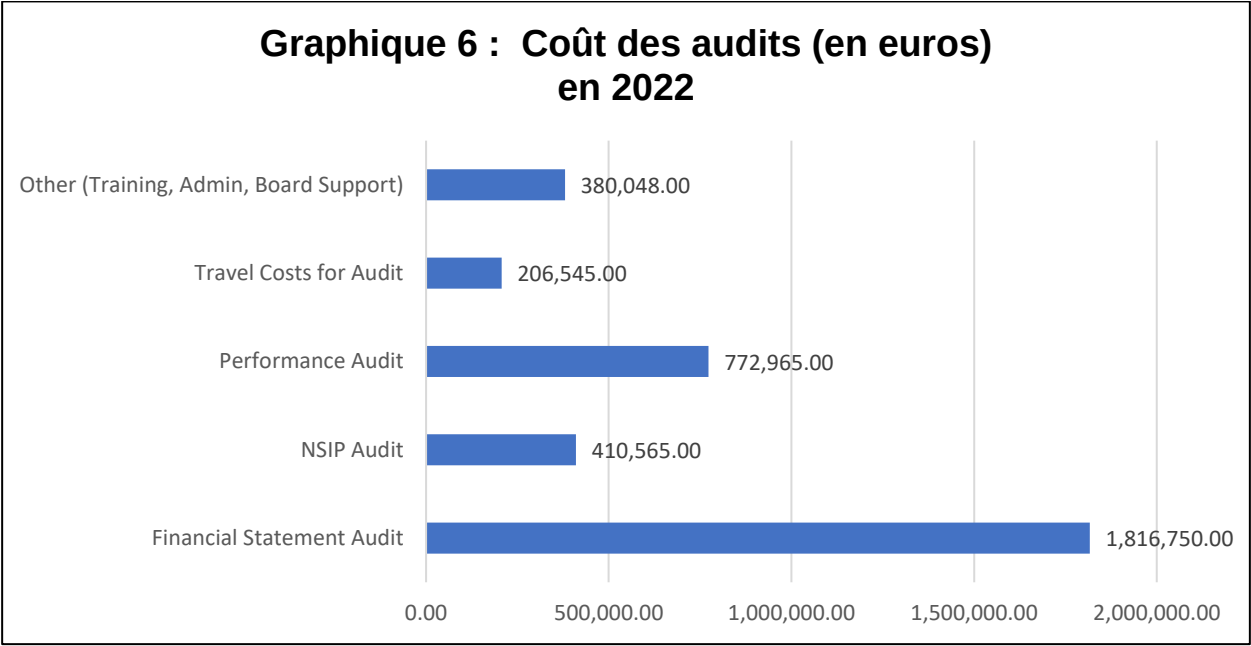


UTILISATION DES RESSOURCES

2.9 Le graphique 5 ci-dessous montre l'utilisation qui a été faite des ressources en personnel de vérification en 2022, exprimée en nombre de jours consacrés à chaque type d'activité, ainsi que les chiffres de 2021, pour comparaison. En 2022, le travail effectué par les auditeurs a représenté 3 829 jours-personne. Sur ce total, 3 399 jours (89 %) ont été consacrés à des audits. Le reste, à savoir 431 jours (11 %), a été consacré à la formation, à des tâches administratives et à des activités de soutien du Collège. Si l'on considère le nombre de jours-personne consacrés exclusivement à des activités d'audit, on constate que les audits de performance en ont absorbé 26 % (ce qui dépasse l'objectif minimal de 25 % fixé par le Conseil), les audits financiers 60 % et les audits de projets NSIP 14 %.



2.10 Le graphique 6 ci-dessous présente le coût direct (salaires du personnel d'audit et frais de déplacement) des audits et des autres activités menées par l'IBAN en 2022 (en euros). Le coût direct des seules activités d'audit s'élève au total à 3,2 millions d'euros.





Chapitre 3

***NOTRE CONTRIBUTION À UN MEILLEUR
RESPECT DE L'OBLIGATION
DE RENDRE COMPTE ET À UNE
MEILLEURE GOUVERNANCE
AU SEIN DE L'OTAN***

CHAPITRE 3**NOTRE CONTRIBUTION À UN MEILLEUR RESPECT DE L'OBLIGATION
DE RENDRE COMPTE ET À UNE MEILLEURE GOUVERNANCE
AU SEIN DE L'OTAN**

3.1 Par ses audits financiers, ses audits de conformité et ses audits de performance, l'IBAN contribue à un meilleur respect de l'obligation de rendre compte et à une meilleure gouvernance au sein de l'OTAN. Alors que les audits financiers sont généralement réalisés sur une base annuelle ou pluriannuelle, l'examen de questions spécifiques et les audits de performance sont effectués de manière ponctuelle. L'IBAN exécute ses audits financiers, ses audits de conformité et ses audits de performance conformément aux normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

3.2 Nous nous attachons ainsi :

- à fournir en toute indépendance l'assurance que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance financière de l'entité et que les fonds ont été utilisés en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- à contribuer à la mise en place d'un cadre solide et cohérent pour l'information financière ;
- à renforcer les relations avec les principales parties prenantes.

3.3 Chaque année, nous vérifions les états financiers des agences, commandements militaires, bureaux de projet et régimes de pensions de l'OTAN. Nous vérifions aussi les comptes d'entités non OTAN à financement ou à parrainage multinational qui revêtent un intérêt particulier pour l'Organisation, comme les différents corps de déploiement rapide de l'OTAN ou l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. En 2022, les dépenses vérifiées dans le cadre de nos audits financiers se sont élevées à plus de 10 milliards d'euros.

3.4 L'audit externe des entités OTAN présentant des états financiers est réalisé par l'IBAN conformément à l'article 14 du Règlement financier de l'OTAN (NFR). L'IBAN mène ses activités conformément à sa charte, approuvée par le Conseil. Selon l'article 35 du NFR, les états financiers annuels doivent être soumis à l'IBAN au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice visé dans les états financiers. Et selon l'article 15 du NFR, l'IBAN doit adresser ses rapports finaux (comprenant les commentaires factuels et les commentaires officiels et accompagnés des états financiers audités) au Conseil au plus tard le 31 août qui suit la fin de l'exercice visé dans le rapport.

3.5 Les entités OTAN présentant des états financiers ont une autonomie plus ou moins grande dans la gestion de leurs activités. Cependant, toutes sont soumises aux dispositions du cadre comptable OTAN (NAF) et du NFR, textes approuvés par le Conseil qui, ensemble, définissent un cadre financier et budgétaire global. Le NFR peut aussi

s'appliquer à certaines des entités non OTAN à financement multinational, en vertu d'une mention explicite dans le mémorandum d'entente correspondant. Bon nombre de ces dernières disposent toutefois de leurs propres principes et normes comptables ainsi que de leur propre réglementation financière.

3.6 La transparence financière et le respect de l'obligation de rendre compte des dépenses sont des enjeux importants pour l'OTAN. Ainsi, au sommet de Madrid, en 2022, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont demandé des travaux complémentaires dans un certain nombre de domaines, parmi lesquels la réforme de la gouvernance, la transparence et l'obligation de rendre compte, en particulier pour ce qui est de la gestion des ressources financières de l'Organisation. Dans un souci de transparence, l'OTAN publie les montants globaux des budgets civil et militaire ainsi que le plafond annuel du NSIP. Elle publie aussi les états financiers – et les rapports d'audit correspondants – de toutes les entités OTAN, pour autant que ces documents soient non classifiés (et qu'ils ne soient pas sensibles sur le plan commercial). Le Conseil a d'ailleurs décidé que les états financiers devaient, dans toute la mesure du possible, être non classifiés.

3.7 Bien que de nets progrès aient été accomplis ces dernières années, il est possible de simplifier considérablement le cadre OTAN pour l'information financière et l'exercice de la responsabilité financière (FRAF), tout en renforçant la qualité des données financières, au service de la prise de décision. Un alignement sur le cadre juridique applicable à l'OTAN correspondrait mieux à la finalité du cadre comptable OTAN et des états financiers à usage général, et il permettrait d'améliorer le compte rendu et la transparence, au profit des parties prenantes tant internes qu'externes. Cette mesure aurait pour effet de ramener de 21 à 3 le nombre de jeux d'états financiers à usage général et de rapports d'audit, sans aucune perte sur le plan de la transparence et du compte rendu. En effet, les informations financières relatives aux différentes entités OTAN resteraient présentées, d'une part, dans des états de l'exécution du budget distincts qui seraient annexés aux états financiers et, d'autre part, dans les notes jointes aux états financiers, sous la forme d'informations sectorielles.

MÉTHODOLOGIE ET EXÉCUTION DES AUDITS

3.8 L'audit des états financiers doit permettre d'obtenir l'assurance qu'à tous égards significatifs, ces documents donnent une image fidèle de la situation financière de l'entité OTAN – agence, commandement militaire, bureau de projet ou régime de pensions – ainsi que du résultat de ses activités, qu'ils ont été établis en conformité avec le NAF (version adaptée des IPSAS) ou avec tout autre cadre en place pour l'information financière en ce qui concerne les entités non OTAN, et que les fonds ont été utilisés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.

3.9 L'IBAN effectue ses audits sur la base, d'une part, des normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, définies par l'INTOSAI, et, d'autre part, des dispositions complémentaires figurant dans sa propre charte.

À l'issue de chaque audit, il publie un rapport assorti d'une opinion sur les états financiers et d'une autre sur la conformité, ainsi que d'une lettre d'observations et de recommandations. Il peut s'agir d'opinions sans réserve, d'opinions avec réserve, de déclarations d'abstention ou d'opinions défavorables. En application des normes d'audit, trois types de paragraphes peuvent aussi figurer dans la section présentant l'opinion de l'auditeur externe : « Questions clés de l'audit », « Observation particulière » et « Autre observation ».

3.10 Les audits d'organismes sont généralement effectués sur place par des auditeurs, sous la supervision de membres du Collège et d'auditeurs seniors. Toutes les entités OTAN présentant des états financiers sont en principe soumises à un audit annuel. Les comptes des entités non OTAN font normalement l'objet d'audits à tour de rôle, uniquement à la demande des entités en question, mais pour certaines, comme l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et le Polygone de tir de missiles de l'OTAN, les comptes sont vérifiés chaque année.

AUDITS FINANCIERS EN 2022

3.11 En 2022, l'IBAN a publié 27 rapports d'audit financier concernant des entités OTAN et non OTAN, dans lesquels étaient formulées 36 opinions sur les états financiers et autant sur la conformité, soit 72 opinions au total. Vingt et un de ces rapports concernaient des entités OTAN et six des entités non OTAN. Sur les 72 opinions ainsi émises, 53 étaient des opinions sans réserve et 19 des opinions avec réserve.

3.12 Sur les 5 rapports assortis de 19 opinions avec réserve sur les états financiers et/ou sur la conformité, un concernait une entité OTAN (voir annexe A), les 4 autres ayant trait à des entités non OTAN. Autrement dit, 5 % des 21 rapports d'audit concernant des entités OTAN contenaient une opinion avec réserve (soit un rapport sur 21). Les observations et recommandations formulées à l'issue des audits financiers en 2022 portaient sur toute une série de problèmes ou d'erreurs qui ont eu, selon leur degré d'importance, des incidences sur l'opinion de l'IBAN ou sur certains paragraphes de la section présentant l'opinion de l'auditeur externe (« Questions clés de l'audit », « Observation particulière » et « Autre observation »). D'autres observations, jugées moins importantes pour la gouvernance, ont été communiquées directement par lettre à la direction des entités OTAN ou non OTAN concernées. Il est à noter que, chaque année, l'IBAN fait le point sur toutes les observations formulées lors des précédents audits des entités OTAN présentant des états financiers. Fin 2022, 96 % des questions ayant fait l'objet de recommandations lors des précédents audits des entités OTAN avaient été traitées ou étaient en cours de traitement.

3.13 En 2022, l'IBAN a accepté d'auditer les états financiers rectifiés que 5 entités OTAN avaient soumis après l'échéance du 31 mars. Deux d'entre elles avaient demandé à pouvoir présenter à nouveau des états financiers qui avaient déjà été rectifiés. L'IBAN a donc vérifié, au total, 7 jeux d'états financiers rectifiés. Les états financiers rectifiés par ces 5 entités après le 31 mars 2022 représentent 24 % des 21 jeux d'états financiers de 2021. En 2021, 32 % des états financiers (7 entités sur 22) avaient été rectifiés après

l'échéance. La rectification visait à corriger des inexactitudes significatives ainsi que certaines informations fournies dans les notes. C'est l'audit qui avait fait apparaître les problèmes correspondants. Si l'IBAN n'avait pas autorisé la présentation d'états financiers rectifiés après le 31 mars, le nombre d'entités dont les états financiers auraient été entachés d'erreurs significatives aurait sans doute été plus élevé.

RAPPORTS AU CONSEIL SUR LES PRINCIPALES CONCLUSIONS RÉSULTANT DE LA VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE 2020 ET 2021

3.14 L'IBAN a publié, en février 2022, un *rapport sur les principales conclusions résultant de l'audit des états financiers de 2020* (IBA-M(2022)0001), puis, en décembre 2022, un *rapport sur les principales conclusions résultant de l'audit des états financiers de 2021* (IBA-M(2022)0003). Ces deux rapports visaient à fournir au Conseil une vue d'ensemble de ce qui ressortait de la vérification des états financiers 2020 et 2021 des entités OTAN. L'IBAN a l'intention d'établir chaque année un tel rapport, qui sera en principe rendu public dès son approbation par le Conseil.

3.15 Les rapports détaillent les éléments qui ont justifié la formulation d'opinions avec réserve et, le cas échéant, d'autres paragraphes, et ils présentent un récapitulatif des observations et des recommandations ainsi qu'un résumé thématique des principales constatations. En un mot, ils constituent une synthèse concise mais précise des résultats du travail effectué par l'IBAN s'agissant de l'audit des états financiers des entités internes ou externes, et il contribue donc à une plus grande transparence et à un meilleur compte rendu de l'utilisation qui est faite de l'argent public mis à la disposition de l'OTAN.



CHAPITRE 4

*NOTRE CONTRIBUTION À
L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ
ET DE L'EFFICIENCE DES ACTIVITÉS
DE L'OTAN*

CHAPITRE 4**NOTRE CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ
ET DE L'EFFICIENCE DES ACTIVITÉS DE L'OTAN**

4.1 La mission d'audit qui incombe à l'IBAN consiste également à réaliser des audits de performance. Il s'agit pour l'IBAN d'évaluer de façon indépendante, à l'intention du Conseil, dans quelle mesure les organismes, opérations, programmes ou projets de l'OTAN respectent les principes d'efficacité, d'efficacité et d'économie, et de formuler des recommandations à ce sujet. La stratégie consiste à réaliser davantage d'audits de performance, en se concentrant sur les opérations et les activités de l'OTAN qui sont susceptibles de donner lieu à des économies et à des gains d'efficacité.

4.2 Pour déterminer quels sont les audits de performance à réaliser, l'IBAN applique les règles suivantes :

- choisir des thèmes qui présentent un intérêt à la fois pour le Conseil et pour les pays ;
- privilégier les audits de performance qui contribuent à un meilleur respect de l'obligation de rendre compte et à une plus grande transparence au sein de l'OTAN ;
- effectuer, lorsque c'est possible, des audits transversaux, qui puissent déboucher sur des recommandations applicables dans l'ensemble de l'Organisation.

4.3 L'objectif de l'IBAN est de réaliser au moins un audit de performance majeur par an, ainsi qu'un certain nombre d'études de moindre ampleur ou d'audits de suivi d'audits de performance. Un audit de suivi consiste à passer en revue les mesures correctives qui ont été prises par une entité après un audit de performance. L'IBAN effectue habituellement l'audit de suivi dans les deux à quatre ans qui suivent l'audit de performance.

4.4 En 2022, l'IBAN a établi deux rapports d'audit de performance à l'intention du Conseil. Ces rapports portaient, pour l'un, sur les activités sociorécréatives et les activités commerciales du siège de l'OTAN et, pour l'autre, sur les moyens mis en place au sein de l'Organisation pour prévenir, gérer et combattre le harcèlement, les brimades et la discrimination au travail.

PLANIFICATION DES AUDITS DE PERFORMANCE

4.5 La planification des audits de performance est assurée par le Groupe de travail de l'IBAN sur les audits de performance. Composé de membres du Collège, de l'auditeur principal et d'auditeurs travaillant exclusivement sur les audits de performance, ce groupe a une double mission : assister l'IBAN en préparant les éléments d'information sur la base

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-M(2023)0001-REV1

desquels celui-ci prendra ses décisions, et jouer au sein de l'IBAN un rôle de conseil pour les questions liées aux audits de performance. Il est ainsi amené à réaliser les tâches suivantes, parmi d'autres :

- analyser les risques liés aux organismes, aux programmes et aux activités de l'OTAN ;
- effectuer un travail de veille, consistant notamment à repérer les thèmes d'étude potentiels et à aider les auditeurs à établir les propositions d'audit ;
- examiner ces propositions et élaborer des recommandations à l'adresse du Collège ;
- solliciter des parties prenantes externes pour aider l'IBAN à traiter certaines questions relatives aux audits de performance ;
- proposer de nouvelles orientations et de nouvelles méthodes ;
- établir chaque année le programme d'audit de performance de l'IBAN, et le communiquer au RPPB pour que celui-ci puisse faire part de ses observations sur les thèmes proposés.

4.6 Dans le programme d'audit de performance complet qu'il établit chaque année, le Groupe de travail fixe les priorités s'agissant des audits de ce type pour les deux années à venir et indique quelles sont les ressources à mobiliser à cet effet. Ce programme est conçu pour aider l'IBAN à améliorer la transparence à l'égard des parties prenantes OTAN sur ce qu'il choisit de soumettre à un audit et sur la manière dont il opère ces choix. Les propositions de thème qui figurent dans le programme s'appuient entre autres sur des informations transmises par les membres du Collège, par les auditeurs ou par les présidents et membres des comités OTAN chargés des ressources.

RAPPORTS D'AUDIT DE PERFORMANCE ÉTABLIS EN 2022

Audit de performance consacré aux activités sociorécréatives et aux activités commerciales du siège de l'OTAN

4.7 Lors de cet audit, l'IBAN s'est attaché : (1) à évaluer dans quelle mesure le Secrétariat international avait fondé les propositions de modification de la structure de gouvernance des activités sociorécréatives et des activités commerciales du siège sur les bonnes pratiques en vigueur et la réglementation OTAN ; (2) à évaluer dans quelle mesure il avait suivi ces bonnes pratiques et réglementation pour assurer la viabilité financière de ces activités (entre 2015 et le moment de l'audit) ; (3) à déterminer si, dans la gestion de ces activités et les décisions les concernant, il tenait compte du rapport entre leur coût et leurs avantages et utilité pour le client, conformément aux bonnes pratiques et à la réglementation OTAN.

4.8 Le rapport d'audit n'a pas encore été rendu public par le Conseil.

Audit de performance consacré aux moyens mis en place à l'OTAN pour prévenir, gérer et combattre le harcèlement, les brimades et la discrimination au travail (HBD)

4.9 L'audit avait pour objectifs de déterminer : (1) dans quelle mesure les organismes OTAN étaient efficaces dans la mise en œuvre des moyens de prévention et de gestion des incidents HBD ; (2) s'ils avaient mis en place des mécanismes efficaces pour détecter de tels incidents, collecter des données à leur sujet et en rendre compte.

4.10 Le rapport d'audit n'a pas encore été rendu public par le Conseil.

UTILISATION DES RECETTES PROVENANT DE L'AUDIT DES COMPTES D'ENTITÉS NON OTAN AUX FINS DE LA RÉALISATION D'AUDITS DE PERFORMANCE

4.11 Les entités non OTAN à financement ou à parrainage multinational sont des organismes qui ont des liens étroits avec l'Organisation mais qui n'en font pas partie dès lors qu'elles n'exercent pas leurs activités sous le couvert d'une de ses personnalités juridiques. On recense à ce jour plus de 40 entités de ce type, qui ont leur propre structure de gouvernance et de contrôle et ne sont pas soumises à la gouvernance du Conseil. Sous réserve de l'accord du Conseil, l'IBAN peut être désigné en tant qu'auditeur externe d'une telle entité. La plupart des audits de l'IBAN portant sur les entités concernées sont effectués par rotation tous les trois ou quatre ans et n'ont lieu que si l'IBAN est en mesure de mettre du personnel à disposition pour les réaliser. En principe, leur nombre n'excède pas six ou sept par an.

4.12 Comme en a décidé le Conseil, l'IBAN audite les comptes des entités non OTAN à financement ou à parrainage multinational contre remboursement de la totalité des frais. Le Conseil est toutefois convenu que l'IBAN ne facturerait pas l'audit des états financiers de l'École des Forces alliées Nord-Europe (AFNORTH), de l'École internationale du SHAPE, du polygone de tir de missiles de l'OTAN et de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Ces quatre audits sont planifiés et effectués chaque année en plus des audits d'autres entités non OTAN.

4.13 Les frais à rembourser englobent le coût horaire du travail d'audit effectué par le personnel de l'IBAN ainsi que les frais de déplacement et l'indemnité journalière des auditeurs de l'IBAN et des membres du Collège. Le chef de la Section Planification et analyse budgétaires du Secrétariat international détermine chaque année le tarif horaire à facturer pour les services d'audit fournis par l'IBAN. Le prix fixé tient compte de l'intégralité des coûts : salaires, contributions au régime de pensions, coût du soutien administratif, frais de fonctionnement communs, etc.

4.14 Se fondant sur le dossier de décision de 2012 relatif au renforcement de la fonction d'audit externe à l'OTAN, le Conseil a décidé que les recettes tirées de l'audit des comptes d'entités non OTAN seraient affectées à l'IBAN afin qu'il puisse effectuer

davantage d'audits de performance. Ces recettes sont considérées comme des produits générés au titre du financement par le client et, de ce fait, les dispositions du Règlement financier de l'OTAN relatives aux reports ne s'y appliquent pas. Dès lors, elles ne tombent pas en annulation en fin d'exercice. Elles sont détenues sur un compte OTAN séparé. Ces recettes, qui sont destinées aux audits de performance, peuvent servir à couvrir les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- les frais de déplacement liés aux audits de performance ;
- le remboursement des frais exposés par des experts des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays de l'OTAN, dans le cadre de l'aide qu'ils auraient fournie pour la réalisation de tels audits ;
- le recours à des consultants ou à des sous-traitants spécialisés pour la réalisation de tels audits.

4.15 Le tableau 1 ci-dessous présente, en euros, le solde d'ouverture des recettes provenant de l'audit des comptes d'entités non OTAN, les montants reçus en 2022, le montant utilisé par l'IBAN et le solde en fin d'exercice.

Tableau 1 : Recettes provenant de l'audit des comptes d'entités non OTAN (en euros)	
	2022
Solde d'ouverture	250 781
Recettes	44 296
Montant utilisé	16 146
Solde de clôture	278 931

Source : Bureau du contrôle financier du Secrétariat international.

4.16 En 2022, l'IBAN a prélevé 16 146 euros dans l'enveloppe des recettes tirées de l'audit des comptes d'entités non OTAN, qu'il a utilisés dans le cadre de ses activités d'audit de performance, plus précisément pour couvrir les frais de déplacement liés à ces audits.



CHAPITRE 5

***NOTRE CONTRIBUTION À
L'AMÉLIORATION DE LA GESTION
DU PROGRAMME OTAN
D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA
SÉCURITÉ (NSIP)
ET AU RESPECT DE L'OBLIGATION
DE RENDRE COMPTE DANS CE CONTEXTE***

CHAPITRE 5

**NOTRE CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION
DU PROGRAMME OTAN D'INVESTISSEMENT AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ
(NSIP)
ET AU RESPECT DE L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE DANS CE CONTEXTE**

5.1 L'IBAN fournit en toute indépendance une assurance sur le point de savoir si les dépenses exposées par les pays membres et par les entités OTAN au titre du NSIP l'ont été conformément à la réglementation en vigueur. En outre, au travers de ses audits de performance, il peut évaluer dans quelle mesure la gestion et les procédures du programme sont conformes aux principes d'efficacité, d'efficacité et d'économie. Ainsi, il poursuit les objectifs suivants :

- fournir en toute indépendance l'assurance que les dépenses NSIP ont été exposées dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- contribuer à améliorer la gestion du NSIP ;
- renforcer les relations avec les principales parties prenantes au NSIP.

5.2 En 1951, l'OTAN avait lancé un programme d'infrastructure pour permettre la mise à disposition de capacités financées en commun qui dépassaient les besoins militaires propres à chaque pays membre. Les pays se partageaient les coûts du programme sur la base de pourcentages agréés. En 1994, le Conseil a réformé le programme en profondeur et l'a rebaptisé « programme OTAN d'investissement au service de la sécurité ». En 2018, il a approuvé un modèle pour la gouvernance du processus de mise à disposition des capacités financées en commun sur le NSIP. Ce modèle est actuellement d'application.

5.3 Le NSIP est supervisé par le Comité des investissements, qui agit au nom du Conseil, et les différents projets approuvés sont mis en œuvre par des « pays hôtes » (pays membre, commandement stratégique ou agence de l'OTAN), qui sont responsables de leur exécution.

MÉTHODE D'AUDIT ET EXÉCUTION DE L'AUDIT DES PROJETS DU NSIP

5.4 En auditant les dépenses qui font l'objet de l'état de dépenses présenté par le pays hôte d'un projet du NSIP, l'IBAN a pour objectif de fournir au Conseil, en toute indépendance, une assurance portant sur le point de savoir si les dépenses exposées l'ont été conformément à la réglementation en vigueur. Il effectue ses audits sur la base, d'une part, des normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), approuvées par l'INTOSAI, et, d'autre part, des dispositions complémentaires contenues dans sa charte. Après chaque audit d'un projet du NSIP, il établit à l'intention du Conseil, par l'intermédiaire du Comité des investissements, une « opinion de l'auditeur externe » sur les dépenses présentées dans l'état de dépenses. Il peut s'agir d'une opinion modifiée ou d'une opinion non modifiée (voir glossaire en annexe F).

5.5 Quand un projet du NSIP est physiquement achevé, le livrable doit être soumis à une inspection technique et réceptionné officiellement par l'OTAN, en application de la réglementation applicable au programme. Au travers de l'inspection technique (également appelée « inspection mixte de réception officielle »), l'OTAN reconnaît formellement l'achèvement des ouvrages et leur acceptabilité des points de vue militaire et technique, ainsi que l'accomplissement intégral par le pays hôte des tâches qui lui incombaient dans l'exécution du projet. L'inspection technique, la réception officielle et la décharge du pays hôte par le Comité des investissements constitue la première étape du processus de décharge, qui en compte deux.

5.6 Après l'inspection technique du projet achevé, l'IBAN effectue un audit des dépenses engagées, telles qu'elles sont présentées dans l'état de dépenses. En tant qu'auditeur externe, il fournit au Conseil un avis indépendant quant à la conformité avec la réglementation en vigueur des dépenses exposées au titre du NSIP par le pays membre ou l'entité OTAN qui fait fonction de pays hôte. En pratique, il adresse une « opinion de l'auditeur externe » au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des investissements. L'assurance qu'il lui fournit sous cette forme aide le Comité des investissements, qui agit au nom du Conseil, à décider si le pays hôte peut être déchargé de ses responsabilités financières.

5.7 Concrètement, la décharge du pays hôte de ses responsabilités financières se fait sur la base de l'approbation par le Comité de la liste des projets achevés, conformément à la réglementation NSIP en vigueur. Cette liste est au cœur de l'étape finale du processus d'exécution du projet. Une fois qu'elle a été approuvée, le pays hôte est officiellement déchargé de ses responsabilités financières à l'égard du projet. Le Secrétariat international procède ensuite à la clôture technique et financière du projet. Cette opération, et la décharge du pays hôte, contribue de manière essentielle au respect de l'exigence de transparence et de l'obligation de rendre compte qui s'appliquent à l'utilisation des fonds communs OTAN.

5.8 Selon la procédure de gestion de l'exécution des projets établie par le Comité des investissements, la demande d'audit des dépenses liées au projet doit être soumise à l'IBAN dans les six mois qui suivent la demande d'inspection technique. Pour lancer le processus d'audit, le pays hôte doit présenter à l'IBAN l'état des dépenses exposées dans le cadre du projet. Dans la perspective de l'audit, et conformément à l'usage, le pays hôte doit faire signer cet état de dépenses par un responsable qui puisse en rendre compte de par la position qu'il occupe. L'état de dépenses est le moyen par lequel le pays hôte présente les projets achevés à l'audit. Par sa signature, le pays hôte confirme que les mécanismes de vérification et de contrôle interne en place sont suffisants pour garantir que les données figurant dans l'état de dépenses sont complètes, exactes et conformes à la réglementation NSIP en vigueur.

5.9 Les audits des projets du NSIP se déroulent en différentes phases : planification, vérifications sur le terrain, établissement du rapport. Dans le cadre des vérifications sur le terrain, les équipes d'audit effectuent des contrôles par sondage et se rendent généralement dans le pays hôte ou dans les locaux de l'entité OTAN faisant fonction de

pays hôte, afin d'avoir un dialogue et des interactions approfondies avec les membres des services concernés.

AUDIT DES PROJETS DU NSIP EN 2022

5.10 En 2022, l'IBAN a affecté 14 % de ses effectifs disponibles à l'audit des dépenses afférentes aux projets du NSIP, contre 8 % en 2021.

5.11 L'IBAN a émis 114 opinions concernant des états de dépenses présentés par des pays hôtes souverains, des agences ou des commandements stratégiques de l'OTAN. Sur ces 114 opinions, 70 étaient non modifiées et 44 étaient modifiées. En pourcentage, cette répartition correspond à 61 % d'opinions non modifiées et 39 % d'opinions modifiées. Le tableau 2 ci-après illustre le travail effectué en 2022 par rapport à 2021.

Tableau 2 : AUDIT DES PROJETS DU NSIP EN 2022		
	2022	2021
Montant des dépenses auditées ⁽¹⁾	485 MEUR	297 MEUR
Opinions émises	114	74

Note 1 : Montants figurant dans les états de dépenses présentés à l'audit par les pays hôtes souverains.

5.12 Les 114 opinions émises en 2022 portent sur une valeur totale de 485 millions d'euros, soit quelque 6 % de la valeur des projets du NSIP non clôturés (8,5 milliards d'euros en décembre 2022). Ainsi, les dépenses auditées par l'IBAN qui se rapportent à des projets dont le Comité des investissements a prononcé la clôture financière après avoir déchargé les pays hôtes de leurs responsabilités représentent plus de 77 % du total des dépenses exposées depuis que le NSIP existe (voir annexe B).

5.13 Le volume de dépenses relatives à des projets du NSIP qui ont été auditées par l'IBAN a augmenté en 2022 par rapport à 2021, et l'IBAN a émis un plus grand nombre d'opinions. La raison est double : premièrement, les pays hôtes ont demandé davantage d'audits ; de fait, le nombre d'audits effectués dépend du nombre de demandes soumises par les pays hôtes ; deuxièmement, en 2021, l'IBAN avait dû, en raison de la crise et des restrictions de déplacement liées à la COVID-19, reporter à 2022 plusieurs missions qu'il avait déjà planifiées.

5.14 L'un des principaux facteurs qui ont conduit l'IBAN à émettre des opinions modifiées est l'absence de documents financiers relatifs aux projets (contrats signés, dossiers d'appel d'offres, factures, etc.) ou le caractère incomplet de ces documents. Ce problème justifie 24 des 44 opinions modifiées, soit 53 % d'entre elles. Dans les cas concernés, l'IBAN n'a pas été en mesure de rapprocher les contrats signés et les dépenses présentées dans les états de dépenses, de valider ces dépenses, ni de vérifier si elles entraient bien dans le périmètre autorisé. Par conséquent, il a estimé qu'elles n'étaient pas conformes à la réglementation NSIP, étant entendu que la décision définitive revient au Comité des investissements.

5.15 Dans d'autres cas, l'opinion modifiée tient au fait que les dépenses n'étaient effectivement pas conformes à la réglementation NSIP – soit parce qu'elles ne s'inscrivaient pas dans le périmètre autorisé, soit parce qu'elles avaient dépassé les plafonds autorisés – ou au fait que les règles NSIP de passation de marché n'ont pas été respectées.

5.16 La procédure de gestion de l'exécution des projets établie par le Comité des investissements veut que la demande d'audit soit soumise à l'IBAN dans les six mois qui suivent la demande d'inspection technique du projet. Toutefois, l'IBAN ne réalise l'audit que quand le rapport de JFAI a été approuvé par le Comité des investissements. Or, pour ce qui est des projets audités en 2022, les demandes d'audit ont été soumises à l'IBAN en moyenne cinq ans après la demande d'inspection technique.

CLÔTURE DES PROJETS NSIP ACHEVÉS

5.17 En 2014, sur recommandation du RPPB, le Conseil avait chargé le Comité des investissements d'élaborer un plan visant à clôturer, pour le 30 juin 2016, tous les projets NSIP qui étaient achevés à ce moment, lesquels représentaient 5 milliards d'euros (C-M(2014)0052). Cette demande s'expliquait par l'accumulation de projets qui, bien qu'achevés en 2014, n'avaient pas encore fait l'objet d'une inspection technique ou d'un audit. L'objectif était, autrement dit, de réduire le nombre de projets NSIP attendant encore une inspection technique ou un audit et, partant, de permettre aux pays hôtes de se concentrer sur la clôture dans les délais convenus des projets nouvellement achevés.

5.18 Par la suite, le Conseil avait reporté à 2020 (C-M(2017)0030) l'échéance pour l'exécution du mandat concernant la clôture des projets. Il l'a ultérieurement encore repoussée, à la fin 2022 (C-M(2020)0045-AS1).

5.19 Pour ce qui est de la clôture des projets physiquement achevés qui étaient visés par le mandat du Conseil, l'évolution intervenue entre décembre 2021 et décembre 2022 est résumée dans l'annexe C. Au 31 décembre 2022, 362 projets, d'une valeur totale de 2,3 milliards d'euros, restaient à clôturer. Pour ces projets, les pays hôtes n'ont pas encore été déchargés de leurs responsabilités financières.

5.20 Sur ces 362 projets, l'IBAN en a audité 132, pour lesquels des dépenses s'élevant à un total de 713 millions d'euros avaient été autorisées, et il a présenté des opinions à leur sujet au Conseil, par l'intermédiaire du Comité des investissements. Pour ces projets, les pays hôtes n'ont pas encore été déchargés de leurs responsabilités financières. L'IBAN a reçu une demande d'audit pour 193 des 230 autres projets, pour lesquels des dépenses représentant un total de 1,3 milliard d'euros avaient été autorisées. Les audits correspondants seront planifiés au cours des prochains cycles.

5.21 Au total, sur les 362 projets du NSIP en suspens, 325 (qui représentent 2 milliards d'euros au total), soit 90 % d'entre eux, ont donc été soit audités, soit présentés à l'audit. L'IBAN compte évidemment auditer les 37 autres projets, qui représentent un total de 288 millions d'euros, quand ils auront été présentés à l'audit.



CHAPITRE 6

*FAIRE DE L'IBAN UN ORGANISME
D'AUDIT INNOVANT ET PROACTIF*

CHAPITRE 6**FAIRE DE L'IBAN UN ORGANISME D'AUDIT INNOVANT ET PROACTIF**

6.1 L'IBAN a pour ambition d'être un organisme en prise avec la réalité, tourné vers l'avenir, mû par une volonté de développement interne propre à lui permettre de faire face aux défis émergents et déterminé à contribuer aux processus d'amélioration et de réforme de l'OTAN dans son ensemble. Pour concrétiser cette ambition, il s'attache :

- à continuer de promouvoir en son sein le développement professionnel et le partage des connaissances spécialisées ;
- à accroître l'efficience et l'efficacité des audits de manière à améliorer les délais d'élaboration et le contenu des rapports ;
- à améliorer en continu ses pratiques dans le domaine des Ressources humaines ;
- à accroître sa visibilité auprès des principales parties prenantes internes et externes.

L'EFFECTIF

6.2 Le tableau d'effectifs de l'IBAN comptait vingt-deux postes d'auditeur en 2022, répartis comme suit : un poste d'auditeur principal de grade G22, deux postes d'auditeur senior de grade G22, neuf postes d'auditeur de grade G20 et dix postes d'auditeur de grade G17. Par ailleurs, l'IBAN bénéficie du soutien d'un responsable administratif et de cinq assistants administratifs, qui fournissent un appui essentiel aux équipes d'audit et qui s'occupent des questions d'administration générale.

6.3 Dans le cadre du projet de budget 2023 soumis au Conseil, l'IBAN a demandé neuf postes d'auditeur supplémentaires. Cette demande a été approuvée et, depuis le 1^{er} janvier 2023, le tableau d'effectifs de l'IBAN compte trente et un postes d'auditeur, répartis comme suit : un poste d'auditeur principal de grade G22, deux postes d'auditeur senior de grade G22, douze postes d'auditeur de grade G20 et seize postes d'auditeur de grade G17. Sur les vingt-huit postes d'auditeur de grade G20 ou G17, dix-sept (61 %) sont assignés aux audits financiers, dix (36 %) aux audits de performance, et un poste (3 %) est assigné à temps plein aux audits de systèmes d'information et de communication. Le recrutement à ces postes est en cours, mais, en raison de la nature du processus de recrutement à l'OTAN et des procédures d'octroi d'une habilitation de sécurité, les nouveaux auditeurs n'entreront probablement pas en fonction avant le second semestre de 2023 au plus tôt.

6.4 L'effectif de l'IBAN se compose de personnes venant d'horizons divers et ayant des compétences dans un large éventail de disciplines d'audit, notamment d'experts-comptables et de spécialistes de l'audit de performance. Fin 2022, environ 55 % d'entre elles étaient détachées des institutions supérieures de contrôle des finances

publiques (SAI) des pays membres ou avaient fait auparavant partie de leur personnel. Le reste des auditeurs provient d'autres organismes nationaux chargés de la vérification des comptes, ou du secteur privé. En vertu d'une décision du Conseil, le principe de la rotation est jugé souhaitable pour 75 % des postes d'auditeur au sein de l'IBAN. De ce fait, les auditeurs travaillent en général entre six et neuf ans maximum auprès du Collège. Cette politique de rotation permet à l'IBAN de ne pas se scléroser et de faire évoluer ses pratiques et ses méthodes d'audit grâce à l'arrivée régulière de nouveaux auditeurs.

6.5 En 2022, sur les dix-neuf postes d'auditeur de grade G20 ou G17, 13 (68 %) étaient assignés aux audits financiers et six (32 %) aux audits de performance, comme l'indique leur intitulé. Les audits de projets NSIP sont réalisés tant par les auditeurs chargés des audits financiers que par ceux qui sont affectés aux audits de performance.

6.6 L'IBAN s'efforce d'offrir aux membres de son personnel une formation professionnelle pertinente et suffisante, conformément aux normes d'audit de l'INTOSAI. Par auditeur, nous prévoyons une à deux semaines de formation par an. Il peut s'agir de séances de formation en groupe sur des sujets d'audit spécifiques ainsi que de séances de formation individuelle, au sein de l'OTAN ou auprès d'organismes extérieurs, sur des sujets en rapport avec l'audit ou avec les compétences personnelles.

CONFÉRENCE SUR LE THÈME « TRANSPARENCE ET OBLIGATION DE RENDRE COMPTE : DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA BONNE GOUVERNANCE À L'OTAN »

6.7 L'IBAN a organisé à l'automne 2022 une conférence sur le thème « Transparence et obligation de rendre compte : des éléments essentiels de la bonne gouvernance à l'OTAN », deux valeurs stratégiques fondamentales pour l'Organisation. L'objectif était de susciter l'intérêt pour ces questions et de stimuler le débat au niveau des parties prenantes internes (le Conseil, les Alliés et les organismes OTAN) ainsi qu'avec d'autres parties prenantes OTAN, comme les SAI des pays membres, les pays partenaires, diverses institutions d'audit internationales, les milieux universitaires, les médias et l'industrie. La conférence a été l'occasion de mener une réflexion sur la transparence et l'obligation de rendre compte dans le domaine financier en tant qu'éléments essentiels de la bonne gouvernance, à la lumière de ce qui se fait au sein de l'OTAN, de l'Union européenne et du Conseil des normes comptables internationales du secteur public.

6.8 La conférence a eu lieu le 27 octobre 2022 au siège de l'OTAN. Y ont participé en qualité d'orateurs :

- M. Mircea Geoană, secrétaire général délégué de l'OTAN ;
- Mme Daniela Morgante, présidente de l'IBAN ;
- M. André Joannette, président du Bureau de la planification et de la politique générale des ressources de l'OTAN ;

NATO SANS CLASSIFICATION

IBA-M(2023)0001-REV1

- M. Mariusz Pomiński, directeur de la chambre V de la Cour des comptes européenne ;
- M. Manfred Kraff, directeur général du Service d'audit interne de la Commission européenne ;
- M. Jacob Soll, professeur à l'Université de Californie du Sud, chercheur à la Fondation MacArthur et directeur du *Martens Economic History Forum* ;
- M. Thomas Müller-Marqués Berger, associé et responsable mondial du service de comptabilité publique internationale chez Ernst and Young, et président du groupe consultatif du Conseil des normes comptables internationales du secteur public.

6.9 Le public se composait de personnes d'horizons divers – OTAN, délégations nationales, SAI, Cour des comptes européenne, Commission européenne, pays de l'Alliance et pays partenaires –, qui ont participé à cet événement en présentiel ou par visioconférence.

RÉUNION ANNUELLE AVEC LES ORGANISMES NATIONAUX DE VÉRIFICATION

6.10 En principe, l'IBAN se réunit chaque année avec les organismes nationaux de contrôle financier compétents (CNAB), qui sont pour la plupart représentés par les SAI des pays. Au cours de cette réunion, les CNAB reviennent sur le rapport annuel de l'IBAN et procèdent avec lui à un échange de vues sur divers sujets ayant trait à l'audit.

6.11 La réunion annuelle avec les CNAB, qui a eu lieu le 22 juin 2022, s'est tenue par visioconférence. Les participants ont examiné le rapport d'activité 2021. Une réunion en présentiel aura lieu au siège de l'OTAN en juin 2023. Elle sera consacrée à l'examen du rapport d'activité 2022.

NATO SANS CLASSIFICATION



Chapter 7

Performance de l'IBAN

CHAPITRE 7**PERFORMANCE DE L'IBAN****PERFORMANCE ANNUELLE**

7.1 Le plan stratégique pour 2022-2026 donne des informations concernant la vision de l'IBAN, sa mission et les trois valeurs essentielles qui le guident dans ses travaux, à savoir l'indépendance, l'intégrité et le professionnalisme. Il présente en détail les quatre buts stratégiques de l'IBAN, en indiquant les objectifs correspondants et les stratégies à mettre en œuvre pour les atteindre. Ces buts sont les suivants :

- but 1 : contribuer à un meilleur respect de l'obligation de rendre compte et à une meilleure gouvernance au sein de l'OTAN ;
- but 2 : contribuer à un meilleur respect des critères d'efficacité, d'efficience et d'économie dans les activités de l'OTAN ;
- but 3 : contribuer à l'amélioration de la gestion et du respect de l'obligation de rendre compte pour ce qui est du NSIP ;
- but 4 : faire de l'IBAN un organisme d'audit innovant et proactif.

7.2 Notre plan de performance pour 2022 était fondé sur les buts et les objectifs énoncés dans notre plan stratégique pour 2022-2026. Il définissait, pour chacun des objectifs à atteindre en 2022, des indicateurs de performance et des valeurs cibles spécifiques destinés à mesurer notre performance.

MESURE DE LA PERFORMANCE CONCERNANT LE BUT 1

7.3 Nos objectifs liés au but 1 étaient de fournir en toute indépendance l'assurance que les états financiers donnent une image fidèle de la situation et de la performance financières de l'entité, de contribuer à la mise en place d'un cadre solide et cohérent pour l'information financière et de renforcer les relations avec les principales parties concernées. Les critères de mesure de la performance et les valeurs cibles utilisés pour évaluer la réalisation de ces objectifs en 2022 sont présentés ci-dessous.

Numéro	Indicateur de performance	Valeur cible	Réalisation
1	Pourcentage d'opinions formulées au 31 août au sujet des états financiers signés auditables transmis par des entités OTAN présentant des états financiers	100 %	100 %
2	Communication au Conseil, pour la fin du mois d'avril, du rapport d'activité annuel	Oui	Oui

7.4 La valeur cible pour le premier indicateur de performance a été atteinte, parce que, au 31 août 2022, nous avons formulé une opinion sur tous les états financiers auditables que nous avons reçus des entités OTAN au 31 mars 2022. Pour le deuxième indicateur, la valeur cible a aussi été atteinte car le rapport d'activité annuel a été publié en avril 2022.

MESURE DE LA PERFORMANCE CONCERNANT LE BUT 2

7.5 Nos objectifs liés au but 2 étaient d'examiner les questions présentant un intérêt à la fois pour le Conseil et pour les pays, d'effectuer des audits qui contribuent à un meilleur respect de l'obligation de rendre compte et à une plus grande transparence au sein de l'OTAN et d'effectuer des audits transversaux qui puissent déboucher sur des recommandations applicables à l'échelle de l'OTAN. Les critères de mesure de la performance et les valeurs cibles utilisés pour évaluer la réalisation de ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les deux valeurs cibles ont été atteintes pour l'année 2022.

Numéro	Indicateur de performance	Valeur cible	Réalisation
1	Publication d'au moins deux rapports sur des audits de performance par an	100 %	100 %
2	Suivi des recommandations formulées dans les précédents rapports sur des audits de performance	1	1

MESURE DE LA PERFORMANCE CONCERNANT LE BUT 3

7.6 Nos objectifs liés au but 3 étaient de contribuer à améliorer la gestion du NSIP, de fournir l'assurance que l'obligation de rendre compte est respectée pour ce qui est du NSIP, et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de nos audits. Le critère de mesure de la performance et la valeur cible utilisés pour évaluer la réalisation de ces objectifs en 2022 sont présentés ci-dessous.

Indicateur de performance	Valeur cible	Réalisation
Pourcentage d'audits programmés dans les 12 mois qui ont suivi la réception de demandes d'audit acceptables et complètes	90 %	92 %

7.7 Le pourcentage d'audits programmés dans les 12 mois qui ont suivi la réception de demandes d'audit acceptables et complètes a été de 92 %, ce qui fait que nous avons atteint la valeur cible fixée pour 2022.

MESURE DE LA PERFORMANCE CONCERNANT LE BUT 4

7.8 Nos objectifs liés au but 4 étaient de continuer de promouvoir au sein de l'IBAN la formation professionnelle et le partage des connaissances spécialisées, d'accroître l'efficacité et l'efficacité des audits financiers de manière à améliorer les délais d'élaboration et le contenu de nos rapports, et d'améliorer notre visibilité. Les critères de mesure de la performance et les valeurs cibles utilisés pour évaluer la réalisation de ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les valeurs cibles ont été atteintes.

Numéro	Indicateur de performance	Valeur cible	Réalisation
1	Fournir de manière proactive et en toute indépendance une analyse et une opinion aux organes directeurs de l'OTAN sur des questions relatives aux finances, au NSIP et à la performance	Oui	Oui
2	Publier sur le site web de l'IBAN des articles concernant des activités menées ou des questions traitées par l'IBAN	2	2
3	Nombre d'événements de relations publiques (conférences, séminaires, cours, cours magistraux et exposés) organisés avec des entités auditées et des parties prenantes	2	2

7.9 Les valeurs cibles pour les trois indicateurs de performance ont été atteintes.

PLAN D'ACTION ET DE PERFORMANCE POUR 2023

7.10 Notre plan d'action et de performance pour 2023, qui s'inspire de notre plan stratégique 2022-2026, figure dans l'annexe D au présent rapport.

Approuvé par le Collège le 12 avril 2023



Daniela Morgante, IT
Chair, Présidente



Amipal Manchanda, CA



Franz Wascotte, BE



Michael Gaul, DE



Radek Visinger, CZ



Iordanis Chatzigiannakis, GR



ANNEXES



LISTE DES RAPPORTS ÉTABLIS EN 2022
SUITE À DES AUDITS FINANCIERS ET À DES AUDITS DE PERFORMANCE

LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT FINANCIER ÉTABLIS PAR L'IBAN EN 2022						
Objet et exercice		Cote du rapport	Opinion	Date de publication du rapport	Date d'approbation par le Conseil de l'Atlantique Nord	Accessible au public Oui/Non/ En attente/ Sans objet
Commandements OTAN						
1.	Commandement allié Opérations (ACO) 2021	IBA-AR(2022)0011	SR	24.08.2022	15.12.2022	Oui
2.	Commandement allié Transformation (ACT) 2021	IBA-AR(2022)0006	SR	20.07.2022	15.12.2022	Oui
Agences, organismes civilo-militaires, projets spéciaux et régimes de pensions de l'OTAN						
3.	Comité exécutif du BICES (BGX) 2021	IBA-AR(2022)0010	SR	13.07.2022	19.12.2022	Non (NATO DIFFUSION RESTREINTE)
4.	État-major militaire international (EMI), Bureau OTAN de normalisation (NSO) (y compris le Partenariat pour la paix (PPP), le Dialogue méditerranéen (DM), l'Initiative de coopération d'Istanbul (ICI) et les autres coopérations militaires (OMC)) 2021	IBA-AR(2022)0020	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
5.	Secrétariat international 2021	IBA-AR(2022)0021	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
6.	Centre d'information et d'analyse sur la sécurité des munitions (MSIAC) 2021	IBA-AR(2022)0008	SR	20.07.2022	19.12.2022	Oui
7.	Agence de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN (NAPMA) 2021	IBA-AR(2022)0024	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
8.	Organisation de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN (NAGSMO) 2021	IBA-AR(2022)0016-REV1	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui

LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT FINANCIER ÉTABLIS PAR L'IBAN EN 2022

Objet et exercice		Cote du rapport	Opinion	Date de publication du rapport	Date d'approbation par le Conseil de l'Atlantique Nord	Accessible au public Oui/Non/ En attente/ Sans objet
9.	Organisation OTAN d'information et de communication (NCIO) 2021	IBA-AR(2022)0015	R (EF, C)	30.08.2022	15.12.2022	Oui
10.	Régime de pensions coordonné de l'OTAN 2021	IBA-AR(2022)0023	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
11.	Collège de défense de l'OTAN (NDC) 2021	IBA-AR(2022)0018	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
12.	Régime de pensions à cotisations définies (DCPS) de l'OTAN 2021	IBA-AR(2022)0009	SR	20.07.2022	19.12.2022	Oui
13.	Agence de gestion OTAN pour le développement, la production et la logistique de l'ACE 2000 et du Tornado (NETMA) 2021	IBA-AR(2022)0012	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
14.	Organisation de gestion OTAN pour le développement, la production et la logistique de l'avion de combat européen (NEFMO) 2021	IBA-AR(2022)0014	SR	24.08.2022	13.12.2022	Non (INFORMATIONS COMMERCIALES SENSIBLES)
15.	Bureau des FORACS OTAN (NFO) 2021	IBA-AR(2022)0007	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
16.	Organisation de gestion de l'hélicoptère OTAN (NAHEMO) 2021	IBA-AR(2022)0019	SR	24.08.2021	19.12.2022	Oui
17.	Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN en liquidation (NAMEADSMO en liquidation) 2021	IBA-AR(2022)0005	SR	22.06.2022	19.12.2022	Oui

LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT FINANCIER ÉTABLIS PAR L'IBAN EN 2022

Objet et exercice		Cote du rapport	Opinion	Date de publication du rapport	Date d'approbation par le Conseil de l'Atlantique Nord	Accessible au public Oui/Non/ En attente/ Sans objet
18.	Organisation de gestion OTAN pour la mise au point, la production et le soutien opérationnel d'un avion de combat polyvalent (NAMMO) 2021	IBA-AR(2022)0013	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
19.	Fonds de couverture médicale des agents à la retraite (FCMR) 2021	IBA-AR(2022)0025	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
20.	Organisation OTAN de soutien et d'acquisition (NSPO) 2021	IBA-AR(2022)0017	SR	24.08.2022	19.12.2022	Oui
21.	Organisation pour la science et la technologie (STO) 2021	IBA-AR(2022)0022	SR	26.08.2022	19.12.2022	Oui
Organismes multinationaux non OTAN						
22.	École internationale de l'AFNORTH 2020 et 2021	IBA-AR(2022)0003	2020 : R (C) 2021 : R (C)	22.04.2022	s.o.	s.o.
23.	Quartier général du corps de déploiement rapide de l'OTAN – Italie (HQ NRDC-IT) 2018, 2019 et 2020	IBA-AR(2022)0001	2018 : R (EF, C) 2019 : R (EF, C) 2020 : SR	23.03.2022	s.o.	s.o.
24.	Quartier général du corps de déploiement rapide de l'OTAN – Türkiye (HQ NRDC-TÜ) 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020	IBA-AR(2021)0036	2016 : R (EF, C) 2017 : R (EF) 2018 : R (EF) 2019 : R (EF, C) 2020 : R (EF, C)	26.01.2022	s.o.	s.o.

LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT FINANCIER ÉTABLIS PAR L'IBAN EN 2022

Objet et exercice		Cote du rapport	Opinion	Date de publication du rapport	Date d'approbation par le Conseil de l'Atlantique Nord	Accessible au public Oui/Non/ En attente/ Sans objet
25.	État-major central interarmées de guerre électronique (JEWCS) 2018, 2019 et 2020	IBA-AR(2021)0039	2018 : R (EF) 2019 : R (EF, C) 2020 : SR	26.01.2022	s.o.	s.o.
26.	Polygone de tir de missiles de l'OTAN (NAMFI) 2021	IBA-AR(2022)0026	SR	14.12.2022	s.o.	s.o.
27.	Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP-OTAN) 2021	IBA-AR(2022)0002	SR	16.03.2022	s.o.	s.o.

LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT DE PERFORMANCE ÉTABLIS PAR L'IBAN EN 2022

Rapports d'audit de performance

28.	Activités sociorécréatives et commerciales du siège de l'OTAN	IBA-AR(2022)0004	s.o.	10.06.2022	En attente	En attente
29.	Moyens mis en place à l'OTAN pour prévenir, gérer et lutter contre le harcèlement, les brimades et la discrimination au travail	IBA-AR(2022)0027	s.o.	14.12.2022	En attente	En attente

Rapports d'audit spéciaux

30.	Principales conclusions résultant de l'audit des états financiers de 2020	IBA-M(2022)0001	s.o.	10.02.2022	26.01.2023	Oui
31.	Principales conclusions résultant de l'audit des états financiers de 2021	IBA-M(2022)0003	s.o.	14.12.2022	En attente	En attente

SR = opinion sans réserve

R = opinion avec réserve

D = opinion défavorable

A = déclaration d'abstention

EF = états financiers

C = conformité

s.o. = sans objet

Depuis l'exercice 2013 sont rendus publics tous les rapports de l'IBAN « NATO SANS CLASSIFICATION » (audits financiers et audits de performance) qui concernent des entités OTAN présentant des états financiers.

MONTANTS CUMULÉS DES DÉPENSES RELEVANT DU NSIP PAR PAYS HÔTE
AU 31 DÉCEMBRE 2022

Pays hôte	Dépenses notifiées (1) (2)	Dépenses financièrement clôturées (2) (3)	Dépenses financièrement clôturées (pourcentage)
Albanie	-	-	-
Belgique	899	713	79 %
Bulgarie	125	18	14 %
Canada	80	80	100 %
Croatie	11	-	0 %
République tchèque	138	72	52 %
Danemark	747	726	97 %
Estonie	70	34	49 %
France	1 026	979	95 %
Allemagne	6 071	5 549	91 %
Grèce	1 932	1 553	80 %
Hongrie	189	101	54 %
Islande	37	-	0 %
Italie	2 456	1 915	78 %
Lettonie	46	33	71 %
Lituanie	48	37	77 %
Luxembourg	59	59	100 %
Monténégro	-	-	-
Pays-Bas	1 001	888	89 %
Norvège	2 292	2 158	94 %
Macédoine du Nord	-	-	-
Pologne	611	223	36 %
Portugal	611	571	93 %
Roumanie	91	18	20 %
Slovaquie	40	31	77 %
Slovénie	40	6	15 %
Espagne	245	165	67 %
Türkiye	4 630	4 086	88 %
Royaume-Uni	2 700	2 482	92 %
États-Unis	1 729	1 275	74 %
Total partiel pays souverains	27 924	23 774	85 %
ACT	32	2	6 %

NADGEMO	33	33	100 %
NCIA	7 348	3 826	52 %
NSPA	1 591	876	55 %
SHAPE	990	873	88 %
Total partiel organismes OTAN (4)	9 994	5 609	56 %
Total	37 918	29 383	77 %

- (1) Source : IBAN, sur la base des données du Bureau OTAN des ressources (Secrétariat international) relatives aux dépenses annuelles du NSIP.
- (2) Tous les montants sont exprimés en millions d'euros.
- (3) Dépenses relatives à des projets clôturés sur le plan financier après décharge du pays hôte par le Comité des investissements sur la base de la liste des projets achevés.
- (4) Les dépenses effectuées par les organismes OTAN au titre du NSIP sont présentées dans les états financiers annuels de ces organismes, qui font l'objet d'un audit.

CLÔTURE DES PROJETS NSIP ACHEVÉS VISÉS PAR LE MANDAT DU CONSEIL
NOMBRE ET MONTANT DES PROJETS

Évolution de décembre 2021 à décembre 2022

Pays hôte	SOUS-PROJETS NON CLÔTURÉS (1) 2021 (en euros)		SOUS-PROJETS NON CLÔTURÉS (1) 2022 (en euros)		DIFFÉRENCE (nombre de projets)	DIFFÉRENCE EN POURCENTAGE (sur les montants)
	Nbre	Montant (2)	Nbre	Montant (2)		
Belgique	8	46 799 114	8	46 799 114	0	0 %
Bulgarie	2	29 768 932	2	29 768 932	0	0 %
République tchèque	1	5 069 876	1	5 069 876	0	0 %
Danemark	2	5 665 366	2	5 665 366	0	0 %
France	3	26 103 172	2	14 728 780	-1	44 %
Allemagne	16	255 364 918	14	255 053 193	-2	0,1 %
Grèce	45	310 289 241	45	302 406 587	0	0 %
Hongrie	5	23 764 842	5	20 040 393	0	0 %
Islande	0	0	0	0	0	0 %
Italie	34	351 033 540	34	351 033 540	0	0 %
Lettonie	1	12 502 964	1	12 502 964	0	0 %
Lituanie	1	6 275 102	1	6 275 102	0	0 %
Pays-Bas	1	23 316 587	1	23 316 587	0	0 %
Norvège	3	42 559 112	0	0	-3	100 %
Pologne	14	95 813 262	14	95 813 262	0	0 %
Portugal	1	92 647	1	92 647	0	0 %
Slovénie	3	23 587 842	3	23 587 842	0	0 %
Espagne	8	39 435 185	8	39 435 185	0	0 %
Türkiye	57	388 783 785	56	366 871 862	-1	6 %
Royaume-Uni	8	45 793 160	8	45 793 160	0	0 %
États-Unis	0	0	0	0	0	0 %
Total partiel pays hôtes souverains	213	1 720 411 544	206	1 644 254 392	-7	4 %
ACT	5	9 913 836	5	9 913 836	0	0 %
NCIA	137	577 281 062	132	546 476 804	-5	1 %
NSPA	5	36 272 563	5	36 272 563	0	0 %
SHAPE	14	97 150 588	14	97 150 588	0	0 %
Total partiel organismes OTAN	161	696 369 709	156	689 813 791	-5	1 %
Total (3)	374	2 416 781 253	362	2 334 068 183	-12	3 %

Source : données de l'IBAN.

- (1) Projets autorisés avant 2011 et achevés avant ou en 2014, mais qui n'ont pas encore été clôturés sur le plan financier et dont le pays hôte n'a pas encore été déchargé par le Comité des investissements.
- (2) Sur la base des autorisations financières.
- (3) D'après les informations communiquées au Comité des investissements sur la situation au 12 décembre 2022, 346 sous-projets, représentant un montant de 2,2 MEUR, devaient encore être clôturés. La différence entre ces chiffres et ceux du tableau ci-dessus s'explique principalement par le fait que l'IBAN a inclus dans le tableau tous les projets non clôturés datant de la période où le financement était autorisé par tranches. Ces projets ne sont pas concernés par le travail de clôture.

**Collège international des auditeurs externes de l'OTAN
Plan d'action et de performance pour 2023****INTRODUCTION**

Le Collège international des auditeurs externes de l'OTAN (IBAN) est l'organe externe indépendant chargé de vérifier les comptes à l'OTAN. Sa mission essentielle est de permettre au Conseil de l'Atlantique Nord et aux gouvernements des pays membres de s'assurer que les fonds communs ont été employés aux bonnes fins, pour le règlement de dépenses autorisées. L'IBAN procède à des audits financiers, à des audits de conformité et à des audits de performance dans les diverses entités OTAN présentant des états financiers et il audite les dépenses relatives au programme OTAN d'investissement au service de la sécurité (NSIP). Il entend faire autorité en matière de responsabilité financière et d'évaluation de la performance à l'OTAN. Les valeurs essentielles qu'il défend dans ses travaux sont *l'indépendance*, *l'intégrité* et *le professionnalisme*.

Le plan d'action et de performance de l'IBAN pour 2023, établi sur la base des buts et des objectifs énoncés dans le plan stratégique 2022-2026, définit des indicateurs de performance et des valeurs cibles en vue de la mesure de la réalisation des différents objectifs à atteindre en 2023.

BUT 1 : CONTRIBUTUER À UN MEILLEUR RESPECT DE L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE ET À UNE MEILLEURE GOUVERNANCE AU SEIN DE L'OTAN

L'IBAN contribue à un meilleur respect de l'obligation de rendre compte et à une meilleure gouvernance au sein de l'OTAN de plusieurs façons, notamment au travers de ses audits financiers et de l'examen de questions spécifiques étroitement liées à l'obligation de rendre compte et à la gouvernance, comme le contrôle interne. Alors que les audits financiers sont généralement réalisés sur une base annuelle ou pluriannuelle, l'examen de questions spécifiques est plutôt effectué de manière ponctuelle. L'IBAN exécute ses audits conformément aux normes de l'INTOSAI.

Objectif 1 : fournir en toute indépendance l'assurance que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de l'entité, et que les fonds ont été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur

- Nous continuerons d'améliorer la qualité, la convivialité et les délais d'établissement de nos rapports d'audit financier. Nous entendons formuler des recommandations d'audit visant à renforcer le compte rendu et la gouvernance à l'OTAN, et nous suivrons leur mise en œuvre.

Objectif 2 : contribuer à la mise en place d'un cadre solide et cohérent pour l'information financière à l'OTAN

- Évaluer régulièrement la mise en œuvre du cadre comptable OTAN et du Règlement financier de l'OTAN, et formuler des recommandations en vue d'un plus grand respect des règles. Fournir un avis concerté en vue de l'application uniforme du cadre comptable OTAN et du Règlement financier de l'OTAN dans l'ensemble de l'Organisation. Défendre l'idée d'une simplification du cadre OTAN pour l'information financière et l'exercice de la responsabilité financière, afin d'améliorer la qualité de l'information financière fournie à l'appui de la prise de décision par les organes de gouvernance et en réponse aux besoins des parties concernées externes en matière de redevabilité.
- L'IBAN entend continuer de fournir des aperçus transversaux annuels des principales conclusions résultant de l'audit des états financiers. Il compte aussi intensifier ses efforts en vue de l'établissement de rapports spéciaux qui porteront sur des questions stratégiques, comme il l'a fait à propos de l'utilisation de sommes forfaitaires et de la nouvelle approche d'audit pour le NSIP.

Objectif 3 : renforcer les relations avec les principales parties concernées à l'OTAN

- Nous entendons renforcer la transparence et les relations avec les principales parties concernées à l'OTAN et avec les entités auditées au travers de consultations régulières destinées à mieux cerner leurs besoins et leurs attentes. Nous nous mettons en rapport avec la présidence des comités et avec les diverses parties concernées afin de leur proposer notre expertise et notre assistance pour les questions relatives à l'obligation de rendre compte et à la gouvernance.

Les critères de mesure de la performance et les valeurs cibles utilisés pour évaluer la réalisation de ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs de performance

Numéro	Indicateur de performance	Valeur cible
1	Pourcentage d'opinions formulées au 31 août au sujet des états financiers signés auditables transmis par des entités OTAN présentant des états financiers	100 %
2	Communication au Conseil, pour la fin du mois d'avril, du rapport d'activité annuel	Oui

BUT 2 : CONTRIBUER À UN MEILLEUR RESPECT DES CRITÈRES D'EFFICACITÉ, D'EFFICIENCE ET D'ÉCONOMIE DANS LES ACTIVITÉS DE L'OTAN

La mission d'audit qui incombe à l'IBAN prévoit également la réalisation d'audits de performance portant sur les activités des organismes OTAN ainsi que sur les opérations, les programmes et les projets de l'Organisation.

Conscient que l'OTAN sera tenue à l'avenir de respecter davantage encore les critères d'efficacité, d'efficacité et d'économie dans ses activités, l'IBAN a revu sa stratégie et consacre désormais plus de ressources aux audits de performance proactifs, choisissant à dessein comme thèmes de ses rapports des opérations et des activités de l'OTAN susceptibles de donner lieu à des économies et à des gains d'efficacité.

L'IBAN fournit au Conseil en toute indépendance une évaluation de la mesure dans laquelle les organismes, opérations, programmes ou projets de l'OTAN qu'il a analysés respectent les principes d'efficacité, d'efficacité et d'économie. Il formule des recommandations tournées vers l'avenir qui visent à améliorer les processus et les services et, lorsque c'est possible, à optimiser le rapport coût-efficacité dans l'obtention des produits voulus. Il exécute ses audits conformément aux normes de l'INTOSAI.

Objectif 1 : examiner les questions présentant un intérêt à la fois pour le Conseil de l'Atlantique Nord et pour les pays de l'OTAN

- Tout en tenant compte d'autres critères de sélection, nous entendons nous concentrer sur les activités et les initiatives qui sont jugées importantes pour la bonne exécution des missions de l'Alliance, notamment sur les initiatives nouvelles et celles qui sont sources de changements majeurs pour l'Alliance. En rendant compte directement au Conseil, l'IBAN peut contribuer à améliorer la performance de l'OTAN et aider les décideurs de haut niveau à faire de même.

Objectif 2 : effectuer des audits qui contribuent au respect de l'obligation de rendre compte et à la transparence au sein de l'OTAN

- L'OTAN se heurte à des difficultés pour appliquer les principes de bonne gouvernance tels que l'obligation de rendre compte et la transparence, comme l'ont clairement montré plusieurs audits effectués récemment. S'il est important de se conformer aux normes de l'INTOSAI, il convient aussi de tenir compte en priorité des éléments que de nombreux pays jugent indispensables pour parvenir à de bons résultats dans le respect des principes de transparence et d'obligation de rendre compte. L'IBAN entend organiser des conférences et des séminaires pour diffuser des informations sur les questions évoquées et, ainsi, appeler l'attention sur leur importance au sein de la communauté OTAN et dans les relations avec les parties

concernées externes. Nous comptons mettre en place une plateforme web qui permettra à la communauté OTAN de mettre à profit les documents que nous publions et qui accroîtra notre visibilité.

Objectif 3 : effectuer des audits transversaux qui puissent déboucher sur des recommandations applicables dans l'ensemble de l'OTAN

- En général, les audits transversaux ont une plus grande utilité que les audits d'entités spécifiques. Ils permettent en effet de recommander l'adoption de bonnes pratiques à l'échelle de l'OTAN, ce qui contribue à la mise en place de solutions plus efficaces et plus uniformes. Bien que la réalisation d'audits transversaux soit généralement plus laborieuse, il conviendrait d'accorder la priorité à ce type d'audit car les recommandations qui en découlent, fondées sur une analyse comparative et les bonnes pratiques, sont applicables à l'ensemble de l'OTAN et ont dès lors une plus forte valeur ajoutée.

Les critères de mesure de la performance et les valeurs cibles utilisés pour évaluer la réalisation de ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs de performance

<i>Numéro</i>	<i>Indicateur de performance</i>	<i>Valeur cible</i>
1	Publication d'au moins deux rapports sur des audits de performance par an	100 %
2	Suivi des recommandations formulées dans les précédents rapports sur des audits de performance	1

BUT 3 : CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA GESTION ET DU RESPECT DE L'OBLIGATION DE RENDRE COMPTE POUR CE QUI EST DU NSIP

L'IBAN fournit en toute indépendance l'assurance que les dépenses exposées par des pays membres et par des entités OTAN pour l'exécution du NSIP sont conformes à la réglementation en vigueur. En outre, il examine et détermine dans quelle mesure la gestion du programme, les procédures s'y rapportant et les produits spécifiques respectent les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité. Il exécute ses audits conformément aux normes de l'INTOSAI.

Objectif 1 : fournir en toute indépendance l'assurance que les dépenses NSIP ont été exposées dans le respect de la réglementation en vigueur

- Pour assurer un meilleur respect de l'obligation de rendre compte et pour renforcer la gouvernance dans le cadre du NSIP, nous formulons une opinion sur les dépenses exposées pour les projets financés au titre de ce

programme. Nous entendons planifier et effectuer nos audits sur la base des demandes que les pays et les organismes OTAN nous soumettront, de manière à fournir nos rapports au Conseil en temps utile, en fonction des ressources dont nous disposerons. Nous comptons établir un rapport spécial sur la mise en œuvre de la nouvelle approche de l'audit des projets du NSIP.

Objectif 2 : contribuer à l'amélioration de la gestion du NSIP

- Évaluer régulièrement les règles relatives au NSIP et fournir aux pays des avis en vue de l'amélioration de la gestion de ce programme et de l'application uniforme des règles dans les pays hôtes.

Objectif 3 : renforcer les relations avec les principales parties prenantes au NSIP

Nous nous attachons à préserver la transparence et les relations avec les principales parties prenantes au NSIP et avec les entités auditées au travers de consultations régulières destinées à mieux cerner leurs besoins et leurs attentes. Nous nous mettons en rapport avec la présidence des comités et avec les diverses parties concernées afin de leur proposer notre expertise et notre assistance pour les questions relatives à l'obligation de rendre compte et à la gouvernance.

Le critère de mesure de la performance et la valeur cible utilisés pour évaluer la réalisation de ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateur de performance

Numéro	Indicateur de performance	Valeur cible
1	Pourcentage d'audits programmés dans les 12 mois qui ont suivi la réception de demandes d'audit acceptables et complètes	90 %

BUT 4 : FAIRE DE L'IBAN UN ORGANISME D'AUDIT INNOVANT ET PROACTIF

Pour que les objectifs des buts 1 à 3 puissent être atteints, l'IBAN doit se montrer innovant et proactif afin d'être en mesure de s'adapter aux développements et aux changements que connaîtra l'environnement dans lequel il opère.

Objectif 1 : continuer de promouvoir en son sein le développement professionnel et le partage des connaissances spécialisées

- Renforcer le programme de mentorat au sein de l'IBAN en faisant en sorte que le personnel ait une meilleure connaissance des normes de la profession, des bonnes pratiques et des nouveaux développements en matière d'audit, et qu'il comprenne mieux les défis auxquels l'OTAN doit

faire face aujourd'hui. Nous comptons mettre en place une plateforme web interne afin d'assurer le partage de l'expérience acquise par nos auditeurs et de fournir une formation professionnelle destinée à faciliter l'apprentissage individuel.

Objectif 2 : accroître l'efficacité et l'efficacité des audits de manière à améliorer les délais d'élaboration et le contenu des rapports

- Revoir régulièrement nos pratiques d'audit de manière à garantir que les rapports sur l'audit financier des entités OTAN présentant des états financiers soient soumis au Conseil chaque année pour le 31 août.
- Améliorer nos pratiques d'audit en favorisant l'innovation et les gains d'efficacité au travail, et notamment en ayant accès à distance aux systèmes informatiques des entités auditées, en utilisant davantage les procédures d'audit informatisées, l'analyse des données et le télétravail.

Objectif 3 : améliorer en continu les pratiques en place au sein de l'IBAN dans le domaine des Ressources humaines

- Tenir un plan de renouvellement du personnel et attirer des personnes qualifiées du secteur public et du secteur privé.
- Communiquer régulièrement de manière claire et cohérente avec le personnel et appliquer les politiques de l'IBAN relatives aux Ressources humaines.
- Fournir une aide et des informations au personnel qui quitte l'IBAN, et notamment lui donner des conseils pour la suite de sa carrière et lui communiquer le nom de personnes de contact auprès d'autres organismes d'audit.

Objectif 4 : accroître la visibilité de l'IBAN auprès des principales parties prenantes internes et externes

- Nous assistons régulièrement aux réunions du Conseil et aux réunions de comités où sont traitées des questions présentant un intérêt pour l'IBAN. Nous entendons mieux faire connaître notre travail, aussi bien en interne qu'à l'extérieur, en publiant notamment nos rapports d'audit, notre rapport d'activité annuel, notre plan stratégique et notre plan annuel de performance. Dans cette optique, nous organiserons aussi des activités de communication et mettrons en place une plateforme web où la communauté OTAN pourra avoir accès aux documents que nous publions. Nous établirons et entretiendrons des contacts et une coopération avec les

institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays de l'OTAN et avec diverses organisations d'audit internationales animées du même esprit, et notamment l'INTOSAI.

Les critères de mesure de la performance et les valeurs cibles utilisés pour évaluer la réalisation de ces objectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Indicateurs de performance

<i>Numéro</i>	<i>Indicateur de performance</i>	<i>Valeur cible</i>
1	Fournir de manière proactive et en toute indépendance une analyse et une opinion aux organes directeurs de l'OTAN sur des questions relatives aux finances, au NSIP et à la performance	Oui
2	Publier sur le site web de l'IBAN des articles concernant des activités menées ou des questions traitées par l'IBAN	2
3	Nombre d'événements de relations publiques (conférences, séminaires, cours, cours magistraux et exposés) organisés avec des entités auditées et des parties prenantes	2

AUDITS FINANCIERS ANNUELS – CHAMP DE VÉRIFICATION DE L'IBAN

Audits financiers annuels – Champ de vérification de l'IBAN	Exercice 2021 Total des dépenses ¹
Organismes ou activités OTAN relevant du financement commun	
Groupe du Commandement allié Opérations	1 138
Groupe du Commandement allié Transformation	148
Groupe de l'État-major militaire international	28
Secrétariat international	299
Régime de pensions à prestations définies de l'OTAN (régime de pensions coordonné)	217
Collège de défense de l'OTAN	11
Régime de pensions à cotisations définies de l'OTAN	45
Fonds de couverture médicale des agents à la retraite de l'OTAN	31
Organisation pour la science et la technologie	35
Total partiel	1 952
Organismes ou activités OTAN à financement conjoint/multinational	
Centre d'information et d'analyse sur la sécurité des munitions	2
Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN	22
Agence de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN	7
Comité exécutif du système OTAN de recueil et d'exploitation des informations du champ de bataille	Non publié ²
Agence OTAN d'information et de communication	791
Agence de gestion OTAN pour le développement, la production et la logistique de l'ACE 2000 et du Tornado	46
Organisation de gestion OTAN pour le développement, la production et la logistique de l'avion de combat européen	Non publié ^{3,4}
Organisation de gestion OTAN pour la mise au point, la production et le soutien opérationnel d'un avion de combat polyvalent	585 ³
Organisation de gestion OTAN pour la conception, le développement, la production et la logistique de l'hélicoptère OTAN	13
Organisation de gestion pour la conception, le développement, la production et la logistique du système de défense aérienne élargie à moyenne portée	1
Bureau des sites de contrôle de la précision des détecteurs et des armes des forces navales de l'OTAN	1
Agence OTAN de soutien et d'acquisition	2 795
Total partiel	4 263
Entités non OTAN à financement ou à parrainage multinational⁵	
École internationale de l'AFNORTH	4
Polygone de tir de missiles de l'OTAN	8
Assemblée parlementaire de l'OTAN	4
École internationale du SHAPE	6
Total partiel	22
Total général	6 237

1. Tous les montants sont exprimés en millions d'euros (MEUR). Les montants qui n'étaient pas en euros ont été convertis selon le taux de change en vigueur au 31 décembre.
2. Les informations financières relatives au Comité exécutif du système OTAN de recueil et d'exploitation des informations du champ de bataille sont classifiées et ne sont donc pas rendues publiques.
3. Les états financiers 2021 de la NAMMO et de la NEFMO ont été établis pour la première fois sur la base du principe selon lequel ces organisations agissent en qualité de mandataire et non de mandant. Par conséquent, les dépenses opérationnelles exposées par ces deux organisations en 2021 ne sont pas présentées en tant que charges dans leurs états de la performance financière respectifs. Elles continuent d'être présentées dans le rapport sur l'exécution du budget opérationnel que ces organisations joignent à leurs états financiers et qui fait l'objet d'un audit par l'IBAN.
4. Les informations financières relatives à l'Organisation de gestion OTAN pour le développement, la production et la logistique de l'avion de combat européen sont des informations commerciales sensibles. Elles ne sont donc pas rendues publiques.
5. Par décision du Conseil, l'IBAN ne facture pas les audits portant sur l'École de l'AFNORTH, l'École internationale du SHAPE, le polygone de tir de missiles de l'OTAN et l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Comme les comptes de ces quatre entités sont vérifiés annuellement, celles-ci sont couvertes par le champ de vérification de l'IBAN. Ces entités non OTAN ne bénéficient pas du statut juridique de l'Organisation, mais elles peuvent avoir des liens étroits avec elle. Elles ont leurs propres structures de gouvernance et ne sont pas soumises au contrôle du Conseil. Chaque année, l'IBAN vérifie également les comptes d'un nombre variable d'autres entités de ce type contre remboursement de la totalité des frais, sur demande et en fonction des disponibilités de son personnel.

Glossaire

Opinion sur les états financiers

En application des normes d'audit, les opinions émises au sujet des états financiers et au sujet de la conformité peuvent être des opinions sans réserve, des opinions avec réserve, des déclarations d'abstention ou des opinions défavorables.

- L'IBAN émet une opinion sans réserve (*unqualified opinion*) lorsqu'il estime que les états financiers et le rapport sur l'exécution du budget sont exacts et que rien ne lui donne à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN émet une opinion avec réserve (*qualified opinion*) lorsque, d'une manière générale, il est satisfait de la présentation des états financiers mais que, pour certains éléments clés, il constate que les états n'ont pas été correctement établis ou que l'ampleur de l'audit a été limitée, ou lorsque des problèmes particuliers lui donnent à penser que les fonds n'ont pas été employés aux bonnes fins – pour le règlement de dépenses autorisées – et en conformité avec la réglementation en vigueur.
- L'IBAN se déclare dans l'impossibilité d'exprimer une opinion (*disclaimer of opinion*) lorsque l'ampleur de l'audit est extrêmement limitée – au point qu'il n'est pas en mesure d'exprimer une opinion – ou lorsque d'importantes incertitudes entourent les états financiers ou l'emploi des fonds.
- L'IBAN émet une opinion défavorable (*adverse opinion*) lorsqu'une erreur ou une anomalie présente dans les états financiers a des conséquences si étendues et si importantes que, selon lui, une réserve n'est pas suffisante pour faire apparaître le caractère trompeur ou incomplet des états financiers.

En application des normes d'audit, trois types de paragraphe peuvent également figurer dans le rapport d'audit : « Questions clés de l'audit », « Observation particulière » et « Autre observation ».

Opinion formulée à la suite d'un audit du NSIP

D'après les normes de vérification, les opinions de l'auditeur concernant les montants présentés dans les états de dépenses relatifs à des projets peuvent être « modifiées » ou « non modifiées ».

- Une opinion est « non modifiée » lorsque l'IBAN est d'avis que rien dans son audit ne donne à penser que les dépenses figurant dans l'état des dépenses établi par le pays hôte ne sont pas conformes à la réglementation NSIP en vigueur.
- Une opinion est « modifiée » lorsque l'un des cas suivants se présente :
 - l'IBAN constate que, pour certains éléments de l'état des dépenses établi par le pays hôte, l'ampleur de l'audit a été limitée, ou que certains éléments lui donnent à penser que les fonds n'ont pas été employés conformément à la réglementation NSIP en vigueur ;
 - l'IBAN constate qu'une erreur, des documents manquants ou une anomalie ont des conséquences si étendues et si importantes que, selon lui, les dépenses exposées au titre du projet ne l'ont pas toutes été conformément à la réglementation NSIP en vigueur ;
 - l'IBAN se déclare dans l'impossibilité d'exprimer une opinion sur les dépenses exposées parce qu'il ne dispose pas de l'état des dépenses, parce que les documents pertinents ne lui ont volontairement pas été fournis ou parce que l'ampleur de l'audit est extrêmement limitée en raison d'importantes incertitudes entourant l'emploi des fonds selon la réglementation du NSIP en vigueur.

En application des normes d'audit, trois types de paragraphe peuvent également figurer dans le rapport d'audit : « Questions clés de l'audit », « Observation particulière » et « Autre observation ».

Abréviations/acronymes

ACO	Commandement allié Opérations
ACT	Commandement allié Transformation
BGX	Comité exécutif du BICES de l'OTAN
CEPS	Réseau d'oléoducs en Centre-Europe
CNAB	Organismes nationaux de contrôle financier compétents
Collège/IBAN	Collège international des auditeurs externes de l'OTAN
Conseil	Conseil de l'Atlantique Nord
COSO	Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission
DCPS	Régime de pensions à cotisations définies
EMI	État-major militaire international
EUR	Euro
FORACS	Sites de contrôle de la précision des détecteurs et des armes des forces navales de l'OTAN
FRAF	Cadre OTAN pour l'information financière à usage général et l'exercice de la responsabilité financière
FRP	Règles et procédures financières
IFAC	Fédération internationale des comptables
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
JFAI	Inspection mixte de réception officielle
KPI	Indicateur de performance
MEADS	Système de défense aérienne élargie à moyenne portée
MSIAC	Centre d'information et d'analyse sur la sécurité des munitions
NDC	Collège de défense de l'OTAN
NADGEMO	Organisation de gestion de l'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN
NAEW&C	Système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN
NAF	Cadre comptable OTAN
NAGSMO	Organisation de gestion de la capacité alliée de surveillance terrestre de l'OTAN
NAHEMA	Agence de gestion OTAN pour la conception, le développement, la production et la logistique de l'hélicoptère OTAN
NAHEMO	Organisation de gestion OTAN pour la conception, le développement, la production et la logistique de l'hélicoptère OTAN
NAMEADSMA	Agence de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN
NAMEADMSO	Organisation de gestion du système de défense aérienne élargie à moyenne portée de l'OTAN
NAMFI	Polygone de tir de missiles de l'OTAN
NAMMO	Organisation de gestion OTAN pour la mise au point, la production et le soutien opérationnel d'un avion de combat polyvalent
NAPMA	Agence de gestion du programme NAEW&C

NAPMO	Organisation de gestion du programme du système aéroporté de détection lointaine et de contrôle de l'OTAN
NCIA	Agence OTAN d'information et de communication
NCIO	Organisation OTAN d'information et de communication
NEFMO	Organisation de gestion OTAN pour le développement, la production et la logistique de l'avion de combat européen
NETMA	Agence de gestion OTAN pour le développement, la production et la logistique de l'ACE 2000 et du Tornado
NFO	Bureau des FORACS OTAN
NFR	Règlement financier de l'OTAN
NOR	Bureau OTAN des ressources
AP-OTAN	Assemblée parlementaire de l'OTAN
NSIP	Programme OTAN d'investissement au service de la sécurité
NSPA	Agence OTAN de soutien et d'acquisition
NSPO	Organisation OTAN de soutien et d'acquisition
FCMR	Fonds de couverture médicale des agents à la retraite
RPC	Règlement du personnel civil
RPPB	Bureau de la planification et de la politique générale des ressources
SACT	Commandant suprême allié Transformation
SAI	Institution supérieure de contrôle des finances publiques
SHAPE	Grand quartier général des puissances alliées en Europe
SI	Secrétariat international
SIC	Système d'information et de communication
STO	Organisation pour la science et la technologie
USD	Dollar des États-Unis



The International Board of Auditors for NATO

**Le Collège international
des auditeurs externes de l'OTAN
(IBAN)**

Bld Leopold III
B - 1110 Bruxelles
Mailbox.IBAN@hq.nato.int
www.nato.int/issues/iban